

# COMITÉ DU DÉSARMEMENT

CD/PV.164  
18 mars 1982

FRANCAIS

---

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT SOIXANTE-QUATRIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 18 mars 1982, à 10 h 30

Président : M. Mario Alessi (Italie)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. M. MATI  
M. MAACHI

Allemagne, République fédérale d' : M. H. WEGENER  
M. N. KLINGLER  
M. W.E. von dem HAGEN

Argentine : M. J. C. CARASALES  
Mlle N. NASCIMBENE

Australie : M. D.M. SADLEIR  
M. R.W. STEELE  
M. T. FINDLAY

Belgique : M. A. ONKELINX  
M. J-M. NOIRFALISSE

Birmanie : U MAUNG MAUNG GYI  
U THAN TUN

Brésil : M. C.A. de SOUZA e SILVA  
M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. K. TELLALOV  
M. B. GRINBERG  
M. I. SOTIROV  
M. P. POPTCHEV

Canada : M. G.R. SKINNER  
M. J. GAUDRIAU  
M. E.B. HAMBLIN

Chine : M. TIAN JIN  
M. LIN CHENG  
M. HU XIAODI

Cuba : M. L. SOLÁ VILA  
M. P. NUÑEZ MOSQUERA

Egypte : M. EL S.A.R. EL REEDY  
M. I.A. HASSAN  
M. M.H. FAHMY  
Mlle W. BASSIM

Etats-Unis d'Amérique : M. L.G. FIELDS  
M. M. BUSBY  
M. J. MARTIN  
M. J. MISKEL  
M. R.F. SCOTT  
M. P.S. CORDEN

Ethiopie : M. T. TERREFFE

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

France : M. F. de LA GORCE  
M. J. de BEAUSSE  
Mlle L. GLAZERLAN

Hongrie : M. I. KOMIVES  
M. F. GAJDA  
M. C. GYORFFY  
Col. G. SZENTESI

Inde : M. A.P. VIENKATESWARAN  
M. S. SARAN  
Mme L. PURI

Indonésie : M. N.S. SUTRESNA  
M. B. MAUNA  
M. I. DAMANIK  
M. A. BAHRIAN  
M. HARYOMATARAM  
M. B. SIMANJUNTAK

Iran : M. A. JALALI  
M. A. SABZALIAN

Italie : M. M. ALESSI  
M. B. CABRAS  
M. C.M. OLIVA  
M. E. di GIOVANNI

Japon : M. Y. OKAWA  
M. M. TAKAHASHI  
M. K. TANAKA  
M. T. ARAI

Kenya : M. D.D. DON NANJIRA  
M. J. MURIU KIBOI

Maroc : M. A. SKALLI  
M. S.M. RAHALLI  
M. M. CHRAIBI

Mexique : M. A. GARCIA ROBLES  
Mme Z. GONZALEZ y REYNERO

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG  
M. L. BAYART

Nigéria : M. G.O. IJEWERE  
M. W.O. AKINSANYA  
M. T. AGUIYI-IRONSI

Pakistan : M. M. AHMED  
M. T. ALTAF

Pays-Bas : M. H. WAGENMAKERS

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Pérou : M. J. BENAVIDES de la SOTTA

Pologne : M. B. SUJKA  
M. B. RUSSIN

République démocratique allemande : M. G. HERDER  
M. H. THIELICKE  
M. J. MOEPERT

Roumanie : M. T. MELESCANU  
M. M.S. DOGARU

Royaume-Uni : M. D. SUMMERHAYES  
M. L. MIDDLETON  
Mlle J.E.F. WRIGHT  
M. R.W. KYLES

Sri Lanka : M. A.J. JAYAKODDY

Suède : M. C. LIDGARD  
M. C.M. HYLTIENIUS  
M. H. BERGLUND  
M. J. LUNDIN  
M. U. ERICSSON

Tchécoslovaquie : M. M. VEJVODA  
M. J. STRUCKA  
M. A. CIMA

Union des Républiques socialistes soviétiques : M. V.L. ISSRAELIYAN  
M. Y.K. NAZARKINE  
M. V.M. GANJA  
M. V.A. EVDOKOUCHINE  
M. M.M. IPPOLITOV  
M. S.B. BATSANOV  
M. B.T. SOURIKOV

Venezuela : M. R.R. NAVARRO  
M. O.A. AGUILAR

Yougoslavie : M. M. MIHAJLOVIĆ  
M. M. RADOTIĆ

Zaïre : Mme ESAKA EKANGA KABEYA

Secrétaire du Comité du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général : M. R. JAIPAL

Secrétaire adjoint du Comité du désarmement : M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT : Je déclare ouverte la cent soixante-quatrième séance plénière du Comité du désarmement.

Le Comité poursuit aujourd'hui l'examen du point 5 de son ordre du jour : "Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes; armes radiologiques". Toutefois, selon l'article 30 du règlement intérieur, les membres qui souhaiteraient faire des déclarations sur toute autre question ayant trait aux travaux du Comité sont libres de le faire.

A ce sujet, le document CD/260 intitulé "Rapport intérimaire au Comité du désarmement sur la treizième session du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques" vous a été distribué aujourd'hui et est donc disponible pour examen par le Comité. Il est d'usage, en plus des déclarations que les membres pourraient faire sur ce rapport, de réserver un certain laps de temps pour les questions que les membres du Comité voudraient adresser au Président du Groupe spécial d'experts, le Dr. Ulf Ericsson, de Suède. J'ai donc l'intention de l'inviter, plus tard au cours de cette séance plénière, à répondre aux questions que vous pourriez avoir à lui poser au sujet de ce rapport.

Dans un premier temps, nous procéderons seulement à l'examen du rapport qui sera soumis plus tard au Comité pour décision. Entre-temps, pour des raisons d'ordre technique, un nouveau tirage du rapport sera effectué afin de corriger quelques inexactitudes. Ceci s'applique plus particulièrement au paragraphe 10, qui devrait se lire comme suit :

"10. Afin d'aider le Comité du désarmement à faire rapport à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, le Groupe spécial a établi un aperçu récapitulatif de ses travaux jusqu'en mars 1982, qui figure en annexe au présent rapport intérimaire".

J'ai sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de la Hongrie, de l'Australie, de Sri Lanka, de l'Union soviétique, de l'Inde, de la République démocratique allemande, de la Suède et des Etats-Unis.

Je donne maintenant la parole au premier orateur sur ma liste, le représentant de la Hongrie, Son Excellence l'Ambassadeur Komives.

M. KOMIVES (Hongrie)(traduit de l'anglais) : Je voudrais pour commencer souhaiter une chaleureuse bienvenue à nos nouveaux collègues au Comité, à mon excellent et vieil ami l'Ambassadeur Vejvoda, de Tchécoslovaquie, et à l'Ambassadeur van Dongen, des Pays-Bas. En leur offrant la coopération de ma délégation, je leur souhaite tout le succès possible dans leur important travail au Comité.

Selon le programme de travail de la première partie de sa session, le Comité du désarmement doit examiner cette semaine la question de l'interdiction de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes. Voici déjà longtemps que la délégation hongroise accorde une attention particulière à cette question, tant aux séances plénières et officieuses qu'au Groupe de travail pour l'interdiction des armes radiologiques.

Le zèle constant dont fait preuve ma délégation est notamment inspiré par la prise de conscience de plus en plus grande par l'opinion publique mondiale du fait que la révolution scientifique et technologique en cours et le progrès de plus en plus rapide dans divers domaines de la science ne recèlent pas seulement des possibilités constructives de solutions aux problèmes fondamentaux de l'humanité,

(M. Komives, Hongrie)

mais comportent, s'il en était mésusé, un sérieux danger de déclenchement d'un nouveau cycle de la course au perfectionnement qualitatif des armements. Cette prise de conscience, et la nécessité pressante d'éviter ce danger, se reflètent clairement dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et dans toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

La réalité du risque de voir apparaître de nouvelles armes de destruction massive est indéniable. L'événement le plus récent qui motive de telles craintes est la décision relative à la production et au déploiement de l'arme à neutrons. Un certain nombre de délégations prétendent qu'il s'agit simplement d'un autre type d'arme nucléaire, mais une grande quantité d'informations scientifiquement vérifiées ont été compilées par le Comité ainsi que dans des publications scientifiques, militaires et autres qui toutes prouvent que, bien que constituant une version mise à jour de l'arme nucléaire, l'arme à neutrons est un nouveau type d'arme nucléaire, non seulement du point de vue technologique, mais aussi par ses conséquences politiques et militaires. Ceci en particulier parce qu'elle accroît le danger d'un conflit nucléaire généralisé en introduisant une arme nucléaire "facile à utiliser".

C'est pourquoi les délégations socialistes qui sont membres du Comité ont proposé l'interdiction des armes à neutrons, et présenté dès 1979 un projet de convention à cette fin, et continuent de promouvoir les efforts en ce sens.

La question de l'interdiction de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes, abordée pour la première fois par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1975, a été examinée par le Comité depuis 1976, à la suite de la présentation par la délégation de l'URSS du projet d'accord sur l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes et d'un document de travail sur les définitions des nouveaux types d'armes de destruction massive.

En 1977, on a proposé au Comité un projet d'accord élargi (CCD/511/Rev.1) qui a servi de base pour la discussion de la question générale de l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes. Une proposition de nature procédurale a été présentée dans le document CCD/564 concernant la création d'un groupe spécial d'experts gouvernementaux qualifiés chargé d'examiner la question des secteurs dans lesquels pourraient éventuellement être créés de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive.

Les échanges de vues qui ont eu lieu, entre 1976 et 1982, d'abord à la CCD puis au Comité du désarmement, ont montré qu'il existait des divergences d'opinions sur les moyens efficaces d'empêcher l'apparition de nouveaux types d'armes de destruction massive. Ma délégation demeure convaincue qu'une approche d'ensemble est la façon la plus efficace d'atteindre notre objectif. Cela implique la conclusion d'un accord global interdisant de façon générale la mise au point et la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive, accompagné d'une liste des types spécifiques d'armes à interdire. Un tel arrangement pourrait prévoir la conclusion d'accords distincts portant sur de nouveaux types spécifiques d'armes de destruction massive.

Dans sa résolution 36/89, l'Assemblée générale prie le Comité du désarmement "d'intensifier, avec l'aide d'experts gouvernementaux qualifiés, les négociations ayant pour objet d'élaborer un projet d'accord général sur l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes, et de rédiger le texte d'accords possibles sur certains types d'armes de ce genre".

(M. Komives, Hongrie)

Le paragraphe 3 du dispositif de la même résolution demande aux Etats membres permanents du Conseil de sécurité et aux autres Etats importants sur le plan militaire de faire des déclarations identiques, quant au fond, concernant le refus de mettre au point de nouveaux types d'armes de destruction massive, en tant que premier pas vers la conclusion d'un accord général sur la question. Ces déclarations seraient approuvées ultérieurement par une décision du Conseil de sécurité.

Cette résolution donne au Comité la possibilité de déployer des efforts dans deux directions. Le document de travail CD/261, préparé par la délégation hongroise et qui a déjà été distribué par le secrétariat, propose des mesures concrètes à cet égard. En présentant ce document de travail, la délégation hongroise partait de la constatation qu'aucune délégation n'avait contesté quant au fond la nécessité réelle d'empêcher l'apparition de nouvelles armes de destruction massive. Par exemple, le représentant du Royaume-Uni a déclaré en 1977 : "Je n'ai guère besoin de préciser que le Gouvernement britannique approuve sans réserve l'objectif consistant à empêcher la mise au point de nouvelles armes de destruction massive. Lorsqu'il existe des divergences de vues entre nous-mêmes et d'autres parties, elles portent sur le choix des moyens permettant d'atteindre l'objectif visé" (CCD/PV.757).

Le document de travail présenté par ma délégation accorde une attention particulière à l'appel lancé par l'Assemblée générale au paragraphe 3 du dispositif de la résolution 36/89. Si l'on remonte jusqu'en 1977, on peut trouver des positions de nature analogue clairement exprimées. En 1977, la délégation du Royaume-Uni a proposé ce qui suit : une approche plus fructueuse serait que la communauté mondiale condamne fermement la mise au point de telles armes, peut-être par une résolution de la prochaine Assemblée générale, et que le Comité soit invité à poursuivre l'examen de cette question.

Cette proposition a été appuyée par un certain nombre de délégations, dont celles de l'Italie, des Etats-Unis et de la Suède.

La délégation canadienne, commentant la proposition britannique, a déclaré : En attendant que quelque chose de plus tangible s'offre à nous, nous appuyons l'approche de bon sens suggérée par le Royaume-Uni en faveur d'une condamnation ferme par la communauté mondiale de la mise au point de nouvelles armes de destruction massive, d'une résolution des Nations Unies en ce sens impliquant l'engagement ferme de tous les Etats participants de demeurer vigilants, à l'intérieur comme à l'extérieur du Comité, quant à la mise au point éventuelle de nouvelles armes de destruction massive (CCD/PV.760).

Analysant la déclaration susmentionnée dans le contexte de l'appel lancé par l'Assemblée générale aux Etats membres permanents du Conseil de sécurité et aux autres Etats militairement importants, ma délégation estime, comme il est envisagé dans le document de travail hongrois, que le Comité du désarmement pourrait prendre une part active à l'élaboration d'un projet de texte relatif à de telles déclarations - identiques quant au fond - concernant le refus des Etats de créer de nouveaux types d'armes de destruction massive, en tant que première étape vers la conclusion d'un accord général sur cette question, l'intention étant que ces déclarations soient approuvées par la suite par décision du Conseil de sécurité.

Pour le moment, je me contenterai de mentionner quelques idées préliminaires qui pourraient être étudiées au cours des réunions officieuses proposées.

(M. Kömives, Hongrie)

- réaffirmation solennelle de l'intention d'observer les dispositions des paragraphes pertinents du Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement;
- prise de conscience du fait que la mise au point et la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive pourraient conduire à un nouveau cycle de la course au perfectionnement qualitatif des armements, et devraient donc être fermement condamnées par la communauté mondiale;
- obligations que devront éventuellement assumer les Etats dont de telles déclarations sont attendues, y compris la prévention de la mise au point et de la fabrication de nouvelles armes de destruction massive par tous les moyens nationaux possibles;
- appel au Comité du désarmement pour qu'il intensifie les négociations en vue d'empêcher l'apparition de nouveaux types d'armes de destruction massive, et détermination des Etats de contribuer à ces négociations de façon constructive.

Compte tenu de la convergence des positions à ce sujet, ma délégation pense que le Comité ne devrait pas avoir trop de difficulté à trouver un langage commun pour cette déclaration qui, même sous une forme préliminaire, pourrait être transmise à la trente-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et, ultérieurement, au Conseil de sécurité, pour que soient prises de nouvelles mesures.

La deuxième partie du document de travail a trait à la façon concrète dont le Comité pourrait, à notre avis, poursuivre en permanence l'examen de cette question. Les résultats fructueux des réunions officielles de l'an passé nous fournissent une base encourageante pour poursuivre l'examen quant au fond des questions en cause, avec l'assistance d'experts gouvernementaux. A cet égard, les délégations et leurs experts pourraient centrer leur attention sur la définition des tâches qui pourraient être confiées à un groupe spécial d'experts, et peut-être trouver pour ce groupe un mandat acceptable pour tous.

Il serait utile à cet égard de résumer les travaux, les constatations et les conclusions des réunions officielles proposées et de les présenter à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa prochaine session.

Pour ce qui est du calendrier des réunions officielles, ma délégation pense que des consultations officielles pourraient déjà avoir lieu ce mois-ci, ou en avril. Les dates définitives pour la tenue des réunions officielles pourraient être fixées en juillet, lorsque le Comité préparera le programme de travail de la deuxième partie de sa session de 1982.

Avant de conclure, j'aimerais aborder brièvement la question de l'interdiction des armes radiologiques. D'abord, ma délégation se réjouit que le Groupe de travail chargé de cette tâche ait pu commencer ses travaux sur le fond, sous la présidence dynamique de M. l'Ambassadeur Wegener, de la République fédérale d'Allemagne. Comme de nombreuses autres délégations, elle espère que les négociations sur un traité interdisant les armes radiologiques entraîneront des progrès sur le fond, et que le Comité du désarmement pourra faire état de résultats satisfaisants à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. La délégation hongroise fera de son mieux pour parvenir à cette fin.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Hongrie de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie, Son Excellence l'Ambassadeur Sadleir.

M. SADLEIR (Australie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, pour commencer, permettez-moi, au nom de ma délégation, de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Comité pendant ce mois, qui correspond à la partie centrale et essentielle de nos activités.

Je voudrais aussi, à cette occasion, remercier au nom de la délégation australienne le représentant de l'Iran, l'Ambassadeur Mahalati, pour le dévouement, la compétence et l'amabilité dont il a fait preuve en assurant la présidence du Comité pendant cette phase importante d'ouverture de la session.

Je ne suis que depuis peu de temps parmi vous et je n'ai donc pas encore oublié l'esprit de coopération dont les membres du Comité ont fait preuve à mon égard en m'accueillant ici ainsi que d'autres représentants qui étaient aussi nouveaux lors de leur arrivée au Comité.

Dans le même esprit, j'adresse la bienvenue à nos nouveaux collègues l'Ambassadeur van Dongen, des Pays-Bas, et l'Ambassadeur Vejvoda, de la Tchécoslovaquie.

Je voudrais aborder maintenant deux aspects du point 1 de l'ordre du jour du Comité.

L'aperçu récapitulatif annexé au document CD/260 dont nous sommes saisis commence par une phrase qui se passe de commentaires : "Pour faciliter la surveillance d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Groupe spécial d'experts scientifique chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques a été créé en 1976 par la Conférence du Comité du désarmement et ultérieurement reconduit par le Comité du désarmement". L'Australie a joué un rôle actif dans ce Groupe dès le début, avant même de devenir membre du Comité du désarmement. La délégation australienne encourage régulièrement le Groupe à poursuivre avec succès son important travail sous la présidence de M. Ericsson. Il me suffira de rappeler la dernière déclaration faite par l'Australie à ce sujet, le 18 août 1981, date à laquelle le rapport intérimaire sur la douzième session a été présenté au Comité.

Le rapport intérimaire sur la treizième session, concernant les travaux effectués pendant les deux premières semaines de mars, nous est soumis aujourd'hui. C'est un rapport précieux aussi bien parce qu'il dit que par ce qu'il ne dit pas. Il n'a pas été possible d'y inclure des détails complets sur tous les résultats importants des enquêtes nationales effectuées ces dernières années. Il est difficile pour n'importe quel groupe à mandat restreint de se faire une idée de toutes les incidences de ses travaux ou de se livrer à des spéculations sur l'avenir. Il s'agit là de tâches largement politiques et par conséquent de tâches qui incombent à notre Comité.

Il s'est produit ces dernières années des progrès technologiques remarquables, directement applicables aux travaux du groupe de sismologues. Ces progrès ouvrent de nombreuses possibilités nouvelles. Il me suffira de citer trois secteurs dans lesquels ces progrès nous ont amenés à changer d'avis sur ce qu'il est possible de réaliser. Les secteurs en question sont l'enregistrement numérique des données fournies par les sismographes, le perfectionnement des ordinateurs et la mise au point des satellites de télécommunication. Les progrès réalisés sont tels qu'il est probablement exact de

(M. Sadleir, Australie)

dire qu'à cause d'eux le mandat confié au Groupe en 1976 se trouve dépassé et qu'il est même antédiluvien à certains égards. Il est indiqué, par exemple, dans le mandat que les données de niveau 2 (c'est-à-dire des renseignements nettement plus détaillés que les paramètres de base des signaux sismiques détectés, de niveau 1, et qui sont fournis en réponse à des demandes de renseignements supplémentaires) peuvent être fournies dans un délai de quatre à six semaines. Il est aujourd'hui possible et certainement plus commode d'obtenir des stations sismologiques qu'elles fournissent au moins quelques données de niveau 2 dans des délais très brefs. De l'avis de ma délégation, le Comité devrait tirer tout le parti possible de l'extraordinaire révolution du secteur de l'information que j'ai évoquée : si des données sismologiques peuvent être transmises pour analyse en quantité plus grandes, à des vitesses plus élevées et avec de meilleurs résultats, cela devrait présenter beaucoup d'intérêt pour la surveillance continue de l'application d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

J'ai mentionné les recherches effectuées au niveau national sous les auspices du groupe. Certains de ces travaux, par exemple ceux envisagés par le Groupe d'étude 4, traitent de la présentation et des procédures d'échanges de données de niveau 2 et illustrent les possibilités que je viens de mentionner. L'Australie et le Japon ont assumé la responsabilité des travaux du Groupe d'étude 3, qui a examiné s'il ne serait pas possible d'échanger des données sismologiques en faisant appel au Système mondial de télécommunications de l'Organisation météorologique mondiale. Je m'associe à M. Okawa qui, le 16 mars, a évoqué les résultats obtenus pendant la deuxième expérience effectuée avec ce Système : Je me félicite en particulier avec lui que vingt pays, dont cinq pays socialistes, y aient participé. Enfin, j'appelle l'attention du Comité sur une proposition présentée par l'Australie et le Japon pour le Groupe d'étude 3, et par la Suède et les Etats-Unis pour le Groupe d'étude 5, dont l'objet est de développer l'expérience entreprise au moyen du Système mondial de télécommunication en échangeant des données sismologiques par l'intermédiaire de centres de données temporaires. Cette expérience, qui devrait simuler de nombreuses fonctions envisagées pour un système pleinement développé, aura un intérêt pratique considérable aussi bien pour le Groupe que pour l'ensemble des travaux du Comité. Il importera cette fois encore que beaucoup de pays participent à cette expérience qui, pour autant que je le sache, pourrait avoir lieu dès la fin de cette année, ou au début de l'année prochaine.

Je me suis un peu étendu sur les travaux du Groupe d'experts scientifiques, organe dont j'ai dit dans ma déclaration du 11 février que c'était un modèle de recherche patiente. Il ne fait pas de doute que ce Groupe apporte à nos travaux une contribution très importante. Son travail est peut-être inutilement entravé par certains aspects de son mandat. J'ai déjà indiqué que ce mandat se trouve dépassé en partie. Il est aussi ambigu en partie : si cette ambiguïté était un avantage en 1976, lorsqu'on s'est mis d'accord sur le mandat en question, elle est devenue aujourd'hui, à notre avis, un véritable inconvénient. Il me semble qu'il est temps maintenant de commencer à porter remède à cette situation.

Une autre limitation du mandat quant au fond devrait cependant subsister, Monsieur le Président. Tout changement dans l'aspect politique fondamental du mandat du Groupe d'experts scientifiques, tel qu'il est défini dans le document CCD/558, modifierait la fonction essentielle du Groupe en ce qui concerne la création d'un système de coopération internationale. Je me réfère à l'importante phrase contenue dans le document CCD/558, qui se lit : "Le Groupe n'aura pas à évaluer l'aptitude de ce système à vérifier le respect d'une interdiction complète des essais."

(M. Sadleir, Australie)

Monsieur le Président, la semaine dernière le distingué représentant des Etats-Unis d'Amérique a suggéré qu'un organe subsidiaire du Comité du désarmement pourrait utilement examiner et définir les questions concernant la vérification et le respect d'un accord sur l'interdiction complète des essais. Cette proposition donne une dimension qui manquait aux travaux du Groupe d'experts scientifiques. Elle donne également l'occasion de combler la principale lacune dans les travaux des trois négociateurs sur une interdiction complète des essais. Nous savons, d'après le rapport présenté au Comité sur l'état d'avancement des négociations trilatérales que la vérification et le respect constituent une question importante sur laquelle les travaux de fond sont encore à faire. D'autres documents, en particulier le rapport du Secrétaire général publié sous la cote CD/86, place la vérification du respect d'une interdiction complète des essais parmi les "principales questions en suspens". La déclaration du Groupe des 21, reproduite dans le document CD/181, appelle de même l'attention sur cette question.

Monsieur le Président, l'Australie est sans équivoque pour la négociation, à une date rapprochée, d'une interdiction complète des essais nucléaires. Notre engagement englobe également tout ce qui pourrait être fait pour progresser vers cette interdiction. C'est ce qui explique, tout simplement, pourquoi nous avons appuyé l'approche progressive proposée par le Canada. C'est à cause de notre engagement que nous appuyons pleinement la proposition des Etats-Unis. Cette proposition permet à notre Comité d'aborder immédiatement et pour la première fois, de façon sérieuse et détaillée, des questions encore plus capitales dans une interdiction complète des essais que celles qui sont examinées dans la proposition canadienne. Nous sommes d'accord avec ceux qui espèrent un examen plus dynamique de cette question par le Comité du désarmement. Nous sommes d'accord avec ceux qui veulent s'assurer que l'objectif d'un traité d'interdiction complète des essais n'est pas perdu de vue.

Monsieur le Président, nous acceptons, de la même façon, la logique des questions vérification de quoi ? Respect de quoi ? D'ailleurs les réponses à ces questions ont déjà été données. Elles sont implicites dans ce que j'ai déjà dû dire au sujet de la grande lacune laissée par les travaux des parties aux négociations trilatérales. Les réponses sont encore plus évidentes dans ce que nombre d'entre nous autour de cette table ont déjà dit sur la question d'une interdiction complète des essais. Je prends, en l'espèce, deux exemples. Le premier est tiré de la déclaration que le distingué représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, l'Ambassadeur Issraely a faite le 18 février devant le Comité sur la question de l'interdiction des essais d'armes nucléaires. Parlant des négociations trilatérales, il a déclaré :

"On peut affirmer que la majeure partie du travail d'élaboration du traité avait déjà été accomplie."

Je prendrai maintenant le deuxième exemple qui nous donne la réponse à cette question : vérifier quoi ? Respecter quoi ? La réponse se trouve dans la déclaration du distingué représentant du Pakistan, l'Ambassadeur Ahmad qui a dit ce qui suit :

"Il va sans dire que les négociations relatives à la vérification et au respect d'un traité d'interdiction des essais nucléaires doivent être fondées sur une entente préalable, sinon sur un accord, quant à la portée du traité. Il ressort du rapport sur les négociations trilatérales soumis au Comité l'an dernier que pour le moins entre les trois puissances négociatrices, une entente ou un accord a été réalisé sur la portée du traité d'interdiction des essais. C'est, en fait, ce que reflète le texte du paragraphe 51 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ...".

(M. Sadleir, Australie)

En bref, il existe dans la communauté internationale, un corps de doctrine établie suffisant comme le montrent les remarques de nos collègues que je viens de citer, pour permettre à ce Comité d'être raisonnablement au fait de ce que nous cherchons à vérifier et de ce dont nous voulons assurer le respect. Ce n'est pas là toute la doctrine. Cela serait impossible puisqu'une grande partie en a été établie dans les négociations entre l'Union soviétique, le Royaume-Unis et les Etats-Unis. Toute la doctrine sur la portée et la définition du traité ne peut être là puisqu'il s'agit de négociations trilatérales et que le Comité s'occupe de négociations multilatérales. Mais comme je l'ai dit il y a quelques minutes, l'essentiel y est, comme le montrent nos déclarations, pour permettre à tous ceux qui se préoccupent sérieusement de parvenir à une interdiction complète des essais de commencer pour la première fois dans ce Comité, des travaux sérieux sur cette question majeure. L'histoire des efforts de désarmement a été pendant trop longtemps l'histoire des occasions non perçues ou perdues. Je vous demande instamment à tous, distingués collègues de voir et de saisir des deux mains l'occasion qui existe aujourd'hui de crainte qu'elle ne soit plus là demain.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Australie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka, Son Excellence l'Ambassadeur Jayakoddy.

M. JAYAKODDY (Sri Lanka) (traduit de l'anglais) . Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Comité pour ce mois de mars. La maîtrise avec laquelle vous avez conduit le travail de ce Comité ces deux dernières semaines justifie amplement les espoirs que nous avons formés. Nous sommes sûrs que pendant le reste de votre mandat, le Comité obtiendra de nouveaux succès dans l'exécution de ses tâches ardues. Il est superflu de préciser que ma délégation est toujours prête à vous aider.

J'aimerais aussi remercier pour son excellent travail l'Ambassadeur d'Iran, M. Mahalatti, Président sortant, sous la direction duquel le Comité a entrepris un travail fécond en février et qui, dans une approche constructive, nous a aidés efficacement à résoudre de nombreux problèmes. Nous nous honorons aussi de compter parmi nous les éminents ambassadeurs des Pays-Bas et de Tchécoslovaquie, qui nous feront bénéficier de leur riche expérience, de leur savoir-faire et de leurs connaissances approfondies. Je les salue au nom de ma délégation et je leur souhaite à tous plein succès dans leurs nouvelles fonctions.

Je voudrais parler aujourd'hui du point 1, intitulé : Interdiction des essais nucléaires. Ma délégation a toujours pensé que la façon dont le Comité traitera cette question et le problème de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire permettra de juger s'il s'acquitte réellement de son rôle unique et de sa lourde responsabilité en ce qui concerne les questions liées au désarmement nucléaire. Si le Comité reste inefficace pour ce qui est du point 1, il manque son but et déçoit l'espoir des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. S'il se limite à un débat ou à un dialogue sur le point 1, il faillit à ses tâches et à ses responsabilités, telles qu'elles ont été envisagées lors de sa création.

L'absence de tout progrès depuis longtemps en ce qui concerne un traité d'interdiction complète des essais pourrait porter à croire que certains de ceux sur qui repose en premier chef la responsabilité du désarmement nucléaire partent du principe que les négociations sur le désarmement nucléaire relèvent exclusivement des seules puissances dotées d'armes nucléaires. Nous ne devons pas permettre qu'il en soit ainsi

(M. Jayakoddy, Sri Lanka)

La délégation, de même que de nombreuses autres au sein du Comité, a réclamé à maintes reprises la création d'un groupe de travail spécial sur un traité d'interdiction complète des essais. Jusqu'au 11 mars, la réponse que nous avons reçue de deux des puissances nucléaires a été négative. Nous avons continué d'exprimer nos vues non seulement pour mémoire mais parce que nous estimions qu'il fallait les répéter et les réitérer pour que quelque chose bouge. Il semble maintenant que nos appels, individuels ou collectifs, commencent à être entendus. Nous nous en réjouissons.

La délégation tient à adresser ses remerciements au représentant des Etats-Unis, M. l'Ambassadeur Fields, pour la déclaration qu'il a faite le 11 mars au sujet des problèmes nucléaires, y compris un traité d'interdiction complète des essais. A notre avis, cette déclaration reflète le souhait des Etats-Unis d'élargir leur coopération au sein du Comité; bien entendu, nous nous en félicitons. Nous remercions aussi M. l'Ambassadeur Summerhayes, qui a manifesté l'appui de sa délégation à la proposition faite par la délégation des Etats-Unis.

Dans l'avant-dernier paragraphe de sa déclaration du 11 mars, M. l'Ambassadeur Fields en virtuose de la négociation, nous a beaucoup dit sans nous révéler grand'chose. Nous avons été heureux d'entendre que les Etats-Unis réagissaient à nos nombreux appels. Mais ma délégation conserve bien des doutes et se pose de nombreuses questions sur ce qu'on a réellement l'intention de faire. Je me propose donc de poser quelques questions par votre intermédiaire, Monsieur le Président, dans l'espoir de recevoir bientôt de longues réponses.

Premièrement, le mot "négociations" n'apparaît pas dans l'avant-dernier paragraphe de la déclaration des Etats-Unis, qui est crucial. Il est significatif que ce mot ait été omis, car dans les paragraphes qui l'ont précédé, la négociation est exclue. On nous offre donc une activité liminale, une procédure bien en deçà de la négociation. On nous dit également dans la déclaration que la conjoncture n'est pas favorable à la négociation. Cependant, ce que l'on n'indique pas, ce sont les conditions qui pourraient la rendre favorable. Pendant trois ans, alors que certains d'entre nous, au Comité, continuaient à faire remarquer que les négociations trilatérales étaient bloquées et que les négociations bilatérales n'avaient pas commencé, on nous a dit que la conjoncture n'était pas favorable à des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais. Nous nous félicitons tous que des négociations bilatérales soient en cours, mais voici une fois de plus que l'on nous dit que la conjoncture n'est pas favorable à des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais. Cela suscite chez nous de graves préoccupations. Quand nous dira-t-on que la conjoncture est favorable et qui nous le dira? En outre, quels éléments permettront d'identifier la conjoncture favorable? Tous les aspects de cette question paraissent être hors de la portée du Comité. Quels que soient la préoccupation commune et l'intérêt commun, cela ne paraît pas nous rapprocher d'un accord mutuel sur la conjoncture favorable à la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais. Pendant ce temps, l'Assemblée générale et des millions d'humains estiment qu'une conjoncture favorable existe depuis des années et que la présente session du Comité est aussi une conjoncture favorable pour l'ouverture de négociations.

(M. Jayakoddy, Sri Lanka)

Deuxièmement, les Etats-Unis proposent dans leur déclaration qu'un organe subsidiaire soit créé au sujet du point 1. Les mots "organe subsidiaire" sont-ils une désignation codée pour un groupe de travail spécial ou a-t-on autre chose en vue? Il serait utile que l'on puisse le clarifier.

Troisièmement, les Etats-Unis suggèrent que l'organe subsidiaire examine et définisse les problèmes relatifs à la vérification et au respect d'un traité. Il est tout de suite évident que la portée du travail suggéré est limitée : examiner et définir mais non pas négocier. La discussion et la définition sont des exigences essentielles mais, comme le travail de celui qui voulait repeindre le ciel, elles peuvent se prolonger d'une façon interminable et indéfiniment, et leur aboutissement serait tout à fait imprévisible. Elles peuvent constituer un exercice extrêmement intéressant et théorique qui nous instruirait sur le double problème de la vérification et du respect. Mais sur quoi cet exercice sera-t-il fondé et vers quel objectif sera-t-il orienté?

La vérification et le respect sont des éléments complexes, essentiels et vitaux de tout traité futur d'interdiction complète des essais. La procédure la plus efficace est de les examiner, non pas dans l'abstrait, mais en relation avec une proposition de traité, d'accord ou d'autre instrument du même genre. L'examen technique de la vérification et de l'observation ne peut pas à lui seul nous donner un document politique. Pour pouvoir être accepté et approuvé par les Etats membres, tout traité d'interdiction complète des essais doit être un document politique. Or, nous ne pouvons trouver dans la proposition des Etats-Unis aucune disposition qui aide à donner aux débats proposés la dimension et la qualité nécessaires pour l'établissement d'un document politique.

Quatrièmement, quelles perspectives d'avenir nous offre la proposition des Etats-Unis sur la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais? Cette proposition suggère un point de départ pour les discussions. Mais elle ne dit rien de la façon dont les choses pourraient et devraient évoluer. Nous admettons que le travail de négociation d'un traité d'interdiction complète des essais ne peut se faire selon un programme préétabli ou faire l'objet d'un manuel qui fixera chaque étape future. Mais nous devons pour le moins avoir une certaine idée du processus qui sera appliqué et qui conduira aux étapes futures de négociation d'un traité d'interdiction complète des essais.

La proposition des Etats-Unis ne dit rien de cet aspect. En outre, elle ne contient aucune observation sur les moyens par lesquels les éléments de vérification et de respect peuvent être liés dans l'avenir aux autres éléments d'un tel traité. Ma délégation souhaiterait avoir ne serait-ce qu'un schéma du processus futur auquel on peut s'attendre. Si nous entamons un processus qui n'offre aucune perspective d'avenir nous courons le risque de nous enliser dès le départ ou de nous fourvoyer dans le dédale des options qui s'offrent.

Cinquièmement, comment réagit le Comité aux appels ardents et universels lancés depuis près de 30 ans en faveur d'un traité d'interdiction complète des essais? A la veille de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, nous devrions tenter de formuler une réponse appropriée et raisonnable. Par contre, si nous adoptons la proposition des Etats-Unis, telle qu'elle nous a été présentée le 11 mars, nous demeurons bien en deçà de ce que des millions de personnes attendent. En fait, nous devons reconnaître que tout ce que ce Comité a pu réaliser pendant les dernières semaines de cette session, c'est un très modeste progrès vers un traité d'interdiction complète des essais. Ma délégation estime que la responsabilité du Comité est bien plus étendue et plus profonde que cela. Il faut que nous nous efforcions de rechercher une solution plus générale et plus acceptable.

(M. Jayakoody, Sri Lanka)

Ma délégation estime que toute initiative constructive doit être suivie d'une réponse constructive. J'ai donc essayé de répondre d'une façon constructive en demandant à la délégation des Etats-Unis par votre intermédiaire, Monsieur le Président, plus de détails et d'éclaircissements. Je suis sûr que nous les recevrons bientôt, en séance plénière ou ailleurs. Pour que la proposition des Etats-Unis soit considérée avec toute l'attention qu'elle mérite, elle doit être exprimée plus en détail. Ma délégation aimerait connaître en termes spécifiques ce qui est envisagé.

Ce Comité est saisi de plusieurs initiatives sur le point 1. Les propositions du Groupe des 21, qui font l'objet du document CD/181, offrent une base générale pour l'établissement d'un mandat approprié pour un groupe de travail spécial sur le point 1 de l'ordre du jour. Il y a d'autres propositions, celle des pays socialistes et celle de la délégation canadienne. Le fait que nous ne soyons pas jusqu'ici parvenus à un consensus résulte de notre incapacité d'élaborer les approches concertées dont nous avons besoin pour réussir. Monsieur le Président, vous procédez actuellement à des consultations méthodiques pour aider le Comité à parvenir à un consensus. Ma délégation espère qu'elles permettront de trouver une solution. Nous vous souhaitons un plein succès dans vos efforts.

Une nouvelle possibilité se présente au Comité, et il ne devrait pas être au-delà de nos moyens d'élaborer une solution qui soit acceptable et qui satisfasse les aspirations profondes de toutes les délégations. Les délégations des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont ici un rôle particulier à jouer. Nous pensons qu'elles ont provoqué les premières fissures dans la glace qui enserrait depuis si longtemps le Comité. Il dépend beaucoup d'elles maintenant de les élargir et d'aider à provoquer pour longtemps le dégel sur le point 1 de l'ordre du jour.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de Sri Lanka de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union soviétique, Son Excellence l'Ambassadeur Issraelyan

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Permettez-moi tout d'abord de souhaiter la bienvenue aux nouveaux représentants au Comité du désarmement, à notre ami l'Ambassadeur Milosz Vejvoda, de Tchécoslovaquie, dont la grande compétence dans les questions de désarmement est connue de nous tous. Je suis convaincu que sa participation aux travaux du Comité nous sera très utile à tous. Je tiens aussi à souhaiter la bienvenue au nouveau représentant des Pays-Bas, l'Ambassadeur van Dongen.

Nous voudrions, Monsieur le Président, formuler quelques considérations au sujet de plusieurs questions inscrites à l'ordre du jour du Comité du désarmement. Je commencerai par le point 7 de l'ordre du jour. Cette année l'humanité célébrera le vingt-cinquième anniversaire du début de la conquête de l'espace, l'une des plus grandes réalisations de la science et de la technique de notre siècle. Dès maintenant, le progrès dans ce domaine est inséparable du progrès général sur notre planète. L'utilisation de l'espace pour les télécommunications, la météorologie, la navigation, pour l'étude des ressources naturelles de la Terre et à d'autres fins apporte à l'humanité des avantages inappréciables.

Il faut malheureusement constater que l'espace n'est plus seulement le champ des efforts pacifiques déployés par divers pays afin de le conquérir et de l'exploiter, mais aussi celui d'une confrontation militaire toujours plus intense.

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

A sa trente-sixième session, reflétant la préoccupation de la communauté mondiale devant le danger que pose à l'humanité entière la militarisation de l'espace, l'Assemblée générale a adopté une résolution par laquelle elle demandait la conclusion d'un traité international approprié visant à empêcher que la course aux armements ne s'étende à l'espace extra-atmosphérique et priait le Comité du désarmement d'engager des négociations en vue d'aboutir à un accord sur le texte de ce traité.

Dans l'ensemble des problèmes du désarmement, la question de l'espace extra-atmosphérique occupe une place particulière. L'objectif est avant tout de prévenir une nouvelle recrudescence de la course aux armements, plus dangereuse encore, dans un autre domaine où toute l'humanité a des intérêts vitaux. À cet égard, l'exécution de nombreux projets établis ces dernières années, qui visent à créer toute une série d'armements spatiaux destinés à frapper des objectifs dans l'espace extra-atmosphérique, dans l'atmosphère et à la surface de la terre, présente des risques particuliers. Les plus dangereux de ces projets sont ceux dont la réalisation menace de perturber l'équilibre stratégique qui s'est créé dans le monde et d'accroître ainsi le risque de déclenchement d'une guerre nucléaire. Je veux parler avant tout des projets de déploiement dans l'espace extra-atmosphérique de systèmes de défense antimissiles, fondés en particulier sur l'utilisation des derniers progrès scientifiques et techniques dans le domaine du laser et de l'accélération des particules. De l'avis d'une commission compétente du Sénat américain, l'implantation dans l'espace de l'arme à laser et de l'arme dite "à faisceaux de particules" offre "des possibilités exceptionnelles pour modifier l'équilibre stratégique entre les Etats-Unis et l'Union soviétique".

De même, concernant la création de vaisseaux spatiaux pilotés réutilisables qui serviront aussi à des fins purement militaires présentent un danger qui n'est pas moindre : mise sur orbite des satellites de reconnaissance, de télécommunications, de navigation et d'autres satellites d'application militaire, essais de nouveaux types d'armes spatiales, inspection et destruction des satellites.

Ce serait une erreur dangereuse de supposer que si de nouveaux moyens de combat apparaissent dans l'espace, celui-ci sera le seul polygone et "champ de bataille" comme dans la science fiction. L'orientation foncièrement "terrestre" des armements spatiaux en cours d'élaboration et de création est évidente. Elle pourrait accroître encore la menace d'un conflit nucléaire, avec toutes ses conséquences terribles pour l'humanité tout entière, compte tenu particulièrement du fait que les programmes spatiaux militaires sont assortis de doctrines et de concepts prônant l'admissibilité et l'acceptabilité d'une guerre nucléaire et justifiant le recours aux armes nucléaires.

Ce problème présente encore un autre aspect. Il est difficile d'imaginer ce que peut coûter l'acquisition d'une capacité à mener des activités militaires dans l'espace circumterrestre, aussi limitée soit-elle. Les spécialistes estiment que la mise en orbite d'un système d'armement représente plusieurs fois le coût de son implantation sur la surface terrestre. Et cela dans une situation où la plupart des habitants de notre planète sont privés du minimum vital.

A quelles fins certains milieux veulent-ils donc provoquer l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique?

(M. Issraélyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Le magazine américain "Business Week" répond ainsi à cette question : "Celui qui saura s'assurer la maîtrise de l'espace, cette arène principale des guerres futures, pourra modifier d'une manière décisive le rapport des forces, et donc pratiquement instaurer une domination mondiale".

L'Union soviétique n'a jamais cessé de militer contre la transformation de l'espace extra-atmosphérique en une arène ouverte à la course aux armements. Le 18 avril 1981, le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, L.I. Brejnev, a déclaré : "L'océan sans bornes de l'espace doit demeurer exempt d'armes de quelque nature que ce soit. Nous recommandons d'associer l'effort de chacun pour réaliser le grand objectif humanitaire qui consiste à empêcher la militarisation de l'espace extra-atmosphérique".

A la trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Union soviétique a présenté une proposition visant à empêcher que la course aux armements ne s'étende à l'espace extra-atmosphérique et à éviter que cet espace ne devienne une source de détérioration des relations entre les Etats par la conclusion d'un traité interdisant de placer des armes de tous types dans l'espace extra-atmosphérique. Nous proposons que les Etats s'engagent à ne pas mettre sur orbite autour de la terre d'engins porteurs d'armes quelles qu'elles soient, à ne pas installer de telles armes sur les corps célestes et à ne pas placer de telles armes de toute autre manière, notamment à bord d'engins spatiaux habités réutilisables, aussi bien du type actuel que d'autres types qui pourraient apparaître à l'avenir.

Le projet de traité aborde également le problème de l'interdiction des systèmes antisatellites que réclament de nombreux Etats. L'article 3 de notre projet prévoit l'engagement de ne pas détruire ou endommager les engins spatiaux d'autres Etats Parties et de ne pas entraver leur fonctionnement normal ou modifier leur trajectoire si ces objets ont été mis sur orbite dans le strict respect des exigences du traité.

Nous proposons d'entreprendre sans tarder dans le Comité des négociations sur cette question et de créer à cette fin un groupe de travail spécial. Nous ne nous opposerions pas à ce qu'il soit également tenu compte, dans le mandat du groupe de travail, des recommandations contenues dans la résolution 36/97 C de l'Assemblée générale concernant des négociations sur l'interdiction des systèmes antisatellites. Par ailleurs, nous estimons que l'objectif principal du Comité doit être de résoudre totalement le problème de la cessation de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique; la question des systèmes antisatellites doit donc être examinée bien entendu dans le contexte d'autres mesures visant à atteindre cet objectif.

Le Comité du désarmement examine cette semaine la question des nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive et des armes radiologiques. Nous voudrions aussi aborder brièvement ces questions.

A propos des armes radiologiques. Je voudrais d'abord rappeler que le Comité examine déjà depuis près de trois ans les principaux éléments d'un projet d'accord sur l'interdiction des armes radiologiques et que cet examen a été précédé par deux années de négociations bilatérales. N'avons-nous pas trop perdu de temps à élaborer un document interdisant un type d'arme qui n'existe pas ? Certes, nous n'insistons pas pour que l'on produise à tout prix un projet de traité pour le début de la deuxième

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

session extraordinaire consacrée au désarmement. Cependant, la position des participants aux négociations s'est tellement cristallisée que le moment nous paraît venu de lui trouver une conclusion.

Nous comprenons bien l'intérêt que manifestent plusieurs délégations à l'égard des problèmes de la prévention des attaques contre des objectifs nucléaires civils et nous ne nous opposons pas à l'élaboration de mesures internationales appropriées. Si nous parvenons à faire admettre que cette élaboration se fasse hors du cadre des négociations sur les armes radiologiques, nous sommes prêts à rechercher des formes appropriées d'entente afin de donner aux Etats intéressés la certitude que leurs propositions feraient l'objet de négociations sérieuses. En même temps, nous tenons à réaffirmer que ce problème n'a rien à voir avec les armes radiologiques. C'est là un problème tout autre en même temps qu'extrêmement compliqué, qui présente de nombreuses facettes techniques, militaires, juridiques et humanitaires. Nous considérons de la façon la plus sérieuse la proposition d'élaborer des dispositions interdisant l'attaque d'objectifs nucléaires civils et nous estimons donc qu'elle doit être examinée avec toute l'attention voulue.

La position de principe de l'Union soviétique en ce qui concerne le problème général de l'interdiction de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive est bien connue et nous ne voudrions pas l'exposer une nouvelle fois. Depuis déjà bien des années, ce problème est inscrit à l'ordre du jour de différentes instances internationales. Par ailleurs, l'Assemblée générale a adopté de nombreuses résolutions sur cette question. Nul je crois ne nie le risque qu'il y a à ce que la situation évolue à moins que l'on y mette obstacle en temps voulu, de telle façon que les réalisations les plus récentes de la science puissent être exploitées pour créer de nouveaux types d'armes de destruction massive. Malheureusement, ce qui manque, c'est l'essentiel, c'est dans un certain nombre d'Etats militairement importants, la volonté de résoudre le problème. Ainsi, une année suit l'autre et rien de concret ne se fait. Il est donc à notre avis très opportun et tout à fait positif qu'à sa dernière session, l'Assemblée générale des Nations Unies ait adopté la résolution 36/89 par laquelle elle demande aux Etats membres permanents du Conseil de sécurité et aux autres Etats importants sur le plan militaire, de faire des déclarations identiques, quant au fond, concernant le refus de mettre au point de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes, en tant que premier pas vers la conclusion d'un accord général sur la question. Comme le demande la résolution, ces déclarations seraient approuvées ultérieurement par une décision du Conseil de sécurité.

A notre avis, une telle approche permettrait de dresser un premier obstacle, d'ordre moral aussi bien que politique, à l'apparition de nouveaux moyens de destruction massive. Par ailleurs, elle ne prévoit pas la conclusion immédiate d'un accord officiel et général, sur l'opportunité duquel certains Etats éprouvent des doutes. A propos, ces Etats ont formulé par le passé des propositions selon lesquelles la solution de ce problème devrait essentiellement être recherchée dans une condamnation décisive, par la communauté internationale, de la création de nouveaux types d'armes de destruction massive. Nous pensons en particulier à la proposition du Royaume-Uni du 28 juillet 1977, dont M. l'Ambassadeur Kōmives a parlé en détail aujourd'hui. Dans cette optique, il apparaît utile que le Comité du désarmement, où sont représentées toutes les puissances importantes sur le plan militaire, examine les moyens possibles de donner suite à cet appel de l'Assemblée générale. De notre côté, nous sommes prêts à entrer en contact à tout moment à propos de cette question avec toutes les délégations intéressées.

(M. Issraélyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

C'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons écouté les considérations formulées à notre séance d'aujourd'hui par l'Ambassadeur Kõmivès et nous considérons qu'elles sont en parfaite harmonie avec le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement et les autres décisions de l'Assemblée générale. Nous appuyons ses propositions concernant certaines mesures d'organisation, en particulier pour ce qui est de la tenue à très brève échéance de consultations officieuses.

En terminant mon intervention et en demandant au Comité d'entreprendre des mesures positives en vue de l'interdiction des nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive, je voudrais, Monsieur le Président, me livrer à un plagiat et achever ma déclaration en reprenant les paroles de l'Ambassadeur d'Australie, en les rapportant, bien entendu, à la question de l'interdiction des nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive :

"L'histoire des efforts en matière de désarmement a été dans une trop large mesure l'histoire des occasions non perçues ou perdues. Je vous demande instamment à tous, distingués collègues, de voir et de saisir des deux mains l'occasion qui existe aujourd'hui de crainte qu'elle ne soit plus là demain."

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Union soviétique de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde, Son Excellence l'Ambassadeur Venkateswaran.

M. VENKATESWARAN (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, l'art de la diplomatie moderne doit beaucoup à ses origines italiennes. Cette tradition de la gestion de l'Etat et de la diplomatie, vous nous en avez donné une idée pendant la courte période où vous avez été avec nous. Au nom de la délégation indienne, je voudrais vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre accession à la présidence du Comité pendant le mois de mars et vous assurer de l'appui et du concours le plus entier de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche.

En même temps je voudrais souhaiter une chaleureuse bienvenue à nos nouveaux collègues au Comité, les représentants des Pays-Bas et de la Tchécoslovaquie, dont ma délégation attend avec intérêt la contribution à nos travaux.

Je voudrais aussi remercier sincèrement l'Ambassadeur Mahallati, de l'Iran, pour la façon compétente et le soin qu'il a mis à guider les travaux du Comité en février, pendant le mois d'ouverture de la session.

Conformément à l'article 30 du règlement intérieur, je voudrais consacrer ma déclaration de ce jour aux points 1 et 2 de notre ordre du jour concernant, respectivement, l'interdiction des essais nucléaires, et la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire.

Depuis plus de deux décennies, la communauté internationale accorde le degré de priorité le plus élevé à la conclusion d'un traité interdisant les essais d'armes nucléaires. En 1978, à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale des Nations Unies a réaffirmé qu'elle accordait le degré de priorité et d'urgence le plus élevé à la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais. Pour la même raison, le premier point figurant à l'ordre du jour du Comité est intitulé "Interdiction des essais nucléaires".

(M. Venkateswaran, Inde)

Mais depuis deux ans et demi, le Comité se voit placé devant une situation invraisemblable où les négociations multilatérales sur ce point hautement prioritaire sont bloquées pour des prétextes variés. Au début, on nous a dit que des négociations multilatérales au Comité du désarmement sur l'interdiction des essais nucléaires risqueraient de nuire au déroulement des négociations trilatérales entre les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'URSS, qui se poursuivent depuis 1977. On n'a pas cherché à nous expliquer comment et pourquoi le simple fait que notre Comité entreprenne des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais pourrait en fait avoir une incidence négative sur ces négociations restreintes. Aujourd'hui, naturellement, même cet argument ne peut plus être invoqué puisque, comme nous le savons tous, les négociations trilatérales sont suspendues depuis un an et demi. Rien n'indique qu'elles puissent reprendre dans un avenir prévisible, même si l'une des trois parties a déclaré à plusieurs reprises qu'elle souhaitait les reprendre.

En tout cas, aucun membre du Comité n'a soutenu qu'il ne devrait pas y avoir de négociations sur les questions nucléaires entre Etats dotés d'armes nucléaires. Rien n'empêche ces négociations de se dérouler. En fait, ce qui nous inquiète, c'est précisément que ces négociations ne sont plus poursuivies, sauf sur une gamme très limitée de questions portant sur les forces nucléaires de portée intermédiaire en Europe.

Dans sa déclaration de février 1982, le Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency des Etats-Unis, M. Eugène Rostow, a contesté que le concept même d'interdiction des essais nucléaires soit une question hautement prioritaire. Il a présenté un argument entièrement nouveau et inquiétant pour s'opposer à la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais. Il a soutenu que "dans les nombreux débats qui ont été consacrés ici à ce problème, l'opportunité ultime d'une interdiction des essais n'a pas été mise en doute, mais l'unanimité a manqué au sujet des questions d'approche et de calendrier". Il n'y a pas eu à notre connaissance des divergences d'opinions sur l'approche à adopter ni sur le calendrier d'application d'un traité d'interdiction des essais. L'objectif universellement reconnu d'un tel traité serait la cessation générale et complète des essais de toutes les armes nucléaires par tous les Etats et à tout jamais. Il a été aussi universellement admis qu'un tel traité d'interdiction des essais devrait être conclu le plus tôt possible.

M. Rostow a poursuivi en liant la question de l'interdiction des essais à la "capacité des pays occidentaux de maintenir des forces de dissuasion crédibles" et il a dit que la "limitation des essais devrait nécessairement être envisagée dans la perspective plus large des questions nucléaires". Ce que M. Rostow vient de faire d'un trait de plume, c'est refuser de reconnaître la priorité la plus élevée que la communauté internationale, et notamment les Etats-Unis, a toujours accordée à la conclusion d'un traité d'interdiction des essais depuis le début des années 1950. Lors d'une réunion officieuse du Comité, la délégation des Etats-Unis a même proposé par la suite que la question de l'interdiction des essais nucléaires ne soit étudiée qu'après qu'il ait été procédé à des réductions importantes des stocks existants d'armes nucléaires.

Pendant près d'un quart de siècle, certains Etats dotés d'armes nucléaires, dont les Etats-Unis et le Royaume-Uni, ont déclaré à plusieurs reprises qu'ils entendaient faire preuve de volonté politique pour parvenir à un accord sur la cessation

(M. Venkateswaran, Inde)

des essais d'armes nucléaires. Le seul obstacle au progrès des négociations qui ait été invoqué était celui des problèmes techniques relatifs à la vérification, et non le manque de volonté politique ou l'incapacité d'admettre la priorité la plus élevée reconnue à ce point par l'ensemble de la communauté internationale. Et cependant un Etat doté d'armes nucléaires ne pense pas qu'il y ait illogisme ou même incongruité à annoncer à notre Comité qu'il ne croit plus, dans la situation actuelle, qu'un traité d'interdiction complète des essais puisse présenter le degré le plus élevé de priorité, et qu'à son avis il faut y voir un objectif à long terme dans le contexte du large éventail des questions nucléaires. Cela sous-entend en fait que la cessation complète des essais d'armes nucléaires ne serait possible qu'après l'élimination complète des armes nucléaires.

Nous ne mettons pas en cause le droit de tout Etat de réexaminer sa position sur un point quelconque de l'ordre du jour consacré au désarmement. Mais il faut bien comprendre qu'un tel renversement arbitraire des priorités établies ne pourra guère accroître la crédibilité des engagements pris par les Etats considérés, pour réaliser le désarmement nucléaire ou atteindre n'importe quel autre objectif de désarmement. Comment pouvons-nous encore être sûrs maintenant que les Etats dotés d'armes nucléaires concernés sont vraiment décidés à réaliser le désarmement nucléaire ? Quelle garantie avons-nous que dans quelques années on ne nous dira pas que le désarmement nucléaire a cessé d'être prioritaire et qu'un système d'armes entièrement nouveau et auparavant inconnu devrait être démantelé plus rapidement encore ? Quelle certitude avons-nous que, d'ici peu, l'un des Etats dotés d'armes chimiques ne viendra pas dire au Comité que l'interdiction des armes chimiques ne doit pas être envisagée parce qu'elle risquerait de compromettre l'équilibre militaire, ou que le développement de l'arme chimique est essentiel au maintien d'une prétendue "dissuasion" ?

Ce n'est pas là seulement une question de crédibilité politique, mais un problème ayant de très graves incidences pour la sécurité des Etats et pour la cause même du désarmement. Les négociations sur le désarmement ne peuvent être entreprises que sur la base de l'adhésion générale des Etats à certains principes, objectifs et priorités essentiels dûment convenus dans le domaine du désarmement. Une fois cette base ébranlée, il ne sera plus possible d'attendre d'aucun Etat qu'il accepte des mesures partielles de désarmement ou l'approche dite échelonnée, car nul ne pourra plus croire que l'engagement vis-à-vis des objectifs prioritaires puisse alors demeurer valide. Beaucoup d'Etats, parmi lesquels l'Inde, n'ont accepté de signer le Traité d'interdiction partielle des essais, en dépit de sa portée limitée, que parce qu'on considèrerait sa signature comme la première étape vers la conclusion prochaine d'un traité d'interdiction complète des essais. L'attitude prise maintenant par les Etats-Unis dément cette perspective et porte atteinte à la crédibilité des mesures déjà conclues elles-mêmes.

Année après année, le Traité d'interdiction complète des essais a été reconnu par consensus comme étant la première et la plus urgente mesure vers l'arrêt de la course aux armements nucléaires, particulièrement sous son aspect qualitatif. La première étape ne saurait être confondue avec tel ou tel objectif lointain. Non, c'est ici et maintenant que le traité d'interdiction des essais nucléaires doit être conclu. Ce n'est pas une muraille que l'on édifie à loisir pierre sur pierre. Nous n'avons pas les moyens d'attendre davantage.

A la séance plénière du 11 mars, nous avons entendu des déclarations des représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni, MM. les Ambassadeurs Fiels et Summerhayes, concernant l'interdiction des essais nucléaires et le désarmement nucléaire.

(M. Venkateswaran, Inde)

A cette séance, indiquant la réaction préliminaire de notre délégation à ces déclarations, j'ai dit que l'attitude des Etats-Unis et du Royaume-Uni quant à la façon dont le Comité du désarmement devrait s'acquitter de ses responsabilités à l'égard des points 1 et 2 de l'ordre du jour avait évolué d'une façon positive. Tout en réaffirmant la nouvelle politique de son Gouvernement au sujet de l'interdiction des essais nucléaires, telle qu'elle avait été exposée par M. Rostow, l'Ambassadeur des Etats-Unis a déclaré que sa délégation serait disposée à s'associer à un consensus au Comité pour établir un organe subsidiaire pour s'occuper du point 1 de l'ordre du jour. Ce faisant, il a reconnu que le Comité du désarmement "est légitimement intéressé à toutes les questions de désarmement et qu'il se doit d'apporter une contribution importante au processus de désarmement sous tous ses aspects". Donc, bien que nous ne souscrivions pas à l'opinion de la délégation des Etats-Unis quant à la priorité à donner à l'interdiction des essais nucléaires et au rôle que cette interdiction pourrait jouer dans l'interruption de l'amélioration qualitative et du développement des armes nucléaires, nous avons pensé que le Comité aurait avantage à explorer toute possibilité susceptible de nous rapprocher de véritables négociations sur le texte d'un traité. Nous espérons que les consultations menées actuellement par le Président du Comité en vue de la formulation d'un mandat approprié pour un groupe de travail spécial sur le point 1 porteront bientôt leurs fruits. Bien entendu, ce groupe de travail examinerait aussi les questions relatives à la vérification et à l'observation, qui apparaissent tellement vitales pour les délégations des Etats-Unis et du Royaume-Uni.

Tandis que l'on s'efforce de renvoyer aux calendes grecques le point 1 de l'ordre du jour, la compétence du Comité d'entreprendre des négociations sur le point 2 de l'ordre du jour, à savoir le désarmement nucléaire, continue d'être contestée. Dans sa déclaration du 11 mars, M. l'Ambassadeur des Etats-Unis a déclaré que sa délégation "continue de croire qu'à l'heure actuelle la création d'un organe subsidiaire chargé de négocier sur le désarmement nucléaire n'aurait pas d'effets positifs, surtout si l'on considère que ces négociations sont déjà engagées entre certains des Etats dotés d'armes nucléaires". Voici une fois de plus qu'un argument nous est présenté sans aucune explication. Nous voudrions demander à M. l'Ambassadeur des Etats-Unis pourquoi il faudrait renoncer à conduire des négociations sur le désarmement nucléaire au Comité pour la seule raison que des négociations sur le même sujet ont débuté entre plusieurs des Etats dotés d'armes nucléaires ? Pourquoi les négociations restreintes entre tous les Etats dotés d'armes nucléaires ou certains d'entre eux et les négociations multilatérales au Comité du désarmement s'excluraient-elles mutuellement ? Peut-il nous exposer quelles conséquences négatives aurait l'ouverture de négociations multilatérales au Comité sur les négociations restreintes entreprises par un certain nombre d'Etats dotés d'armes nucléaires sur la question vitale du désarmement nucléaire ? Ma délégation serait également intéressée d'entendre les réponses de la Délégation des Etats-Unis aux questions très pertinentes posées ce matin par le distingué représentant de Sri Lanka, l'Ambassadeur Jayakoddy. Si M. l'Ambassadeur Fields pouvait nous faire entrer dans ses confidences et nous dire quelles sont ses appréhensions à cet égard, peut-être pourrions-nous les dissiper.

Les délégations des Etats-Unis et du Royaume-Uni au Comité, tant au cours de réunions officieuses que de séances officielles, ont dit que les questions nucléaires devraient initialement et en premier lieu être traitées par les Etats dotés d'armes nucléaires eux-mêmes. Dans sa déclaration du 11 mars, M. l'Ambassadeur Fields, tout en reconnaissant le rôle légitime du Comité, a mentionné de nombreuses occasions où l'on a rappelé aux Etats dotés d'armes nucléaires que la responsabilité d'entreprendre

(M. Venkateswaran, Inde)

de telles négociations leur incombait au premier chef. J'ai déjà dit que nous ne demandons pas aux Etats dotés d'armes nucléaires de renoncer à mener eux-mêmes des négociations sur les questions nucléaires. En fait, nous encouragerions même positivement de telles négociations. Ce que nous avons demandé à de nombreuses reprises aux délégations des Etats-Unis et du Royaume-Uni, sans obtenir de réponse adéquate et satisfaisante, tient dans une phrase toute simple : Où les Etats non dotés d'armes nucléaires devraient-ils manifester leurs préoccupations, si ce n'est au sein de l'organe multilatéral qu'est le Comité ? Le Document final reconnaît qu'une guerre nucléaire aurait des conséquences dévastatrices qui pourraient affecter au même titre les Etats dotés et non dotés d'armes nucléaires. Récemment, le chef de l'Arms Control and Disarmament Agency des Etats-Unis a aussi admis lui-même devant nous qu'aujourd'hui "la dynamique de la guerre exclut tout sanctuaire". Le Document final reconnaît à tous les Etats le droit de participer à des négociations sur le désarmement, particulièrement sur les questions affectant leur sécurité. Les armes nucléaires présentent un grave danger pour la survie de l'humanité et les intérêts vitaux de sécurité de tous les Etats sont directement et gravement compromis par leur existence même. Où ces intérêts de sécurité doivent-ils être examinés ? Les délégations des Etats-Unis et du Royaume-Uni peuvent-elles nier que les intérêts vitaux de sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires sont également impliqués dans les questions relatives aux armes nucléaires et dans les doctrines concernant leur emploi ?

Si l'on affirme que c'est surtout aux Etats dotés d'armes nucléaires qu'il appartient de traiter les questions relatives aux armes nucléaires, en quoi consiste le rôle du Comité du désarmement à cet égard ? Les Etats-Unis et le Royaume-Uni pensent-ils que dans les domaines relatifs aux armes nucléaires, le Comité du désarmement ne doit pas fonctionner comme organe de négociation ? Si tout ce que l'on nous permet est de tenir des réunions officieuses sur ces questions, cela ne signifie-t-il pas en réalité, en ce qui concerne les points bénéficiant de la priorité la plus élevée dans son ordre du jour, que l'on cherche à réduire le Comité au statut de simple organe de débats ?

Permettez-moi de préciser la position de ma délégation à cet égard. Nous ne sommes pas opposés à la tenue de réunions officieuses pour des échanges de vues sur le point 2 de l'ordre du jour. En fait, nous avons considéré comme un élément positif, la tenue des réunions officieuses sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour au cours de la session du Comité de l'année dernière. Ces discussions ont été extrêmement utiles. Cependant, elles doivent déboucher sur quelque chose. A notre avis, elles doivent mener à des négociations sur de véritables textes de traités. C'est ainsi que nous comprenons le rôle du Comité du désarmement. Le Comité est saisi de propositions concrètes sur la façon de traiter du point 2 de l'ordre du jour. Ces propositions figurent dans les documents CD/180 et CD/193 soumis respectivement par le Groupe des 21 et par un groupe de pays socialistes. Au lieu de refuser d'envisager la constitution d'un organe subsidiaire au titre du point 2 de l'ordre du jour du Comité, les Etats-Unis et le Royaume-Uni pourraient peut-être examiner la substance de ces propositions et participer à des consultations en vue de la formulation d'un mandat approprié pour un organe subsidiaire, comme ils le font déjà dans le cas du point 1.

Dans sa déclaration du 9 février au Comité, M. Rostow s'est engagé à travailler d'une façon constructive avec le Comité pour éliminer le fardeau des armes nucléaires de la politique mondiale. Plusieurs délégations ont demandé aux représentants des Etats-Unis quelles idées ils ont à offrir pour concrétiser cet engagement.

(H. Venkateswaran, Inde)

M. l'Ambassadeur Fields reconnaîtra sûrement que le seul consentement à participer à des réunions officieuses du Comité sur le point 2 de l'ordre du jour ne peut guère être considéré comme la concrétisation de l'engagement pris par M. Rostow.

Avant de conclure, Monsieur le Président, je voudrais appeler l'attention des représentants des Etats dotés d'armes nucléaires membres du Comité sur la résolution 36/81 B de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée "Prévention d'une guerre nucléaire", qui a été adoptée par consensus. Nous faisons appel à eux dans ce contexte pour qu'ils soumettent à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement des propositions concrètes sur cette question, qui a des répercussions sur la survie même de l'humanité. Au cours des dernières années, les Etats non dotés d'armes nucléaires, particulièrement les pays non alignés, ont soumis des propositions constructives à ce sujet. L'une de ces propositions, figurant dans la résolution 36/92 I, concerne la conclusion d'un accord sur l'interdiction complète du recours ou de la menace du recours aux armes nucléaires. Deux Etats dotés d'armes nucléaires ont explicitement appuyé cette proposition, mais d'autres continuent encore de s'y opposer. Nous croyons donc pouvoir faire appel aux Etats dotés d'armes nucléaires pour qu'ils soumettent immédiatement des propositions concrètes sur ce point, compte tenu du fait que la question intéresse non seulement la sécurité d'une poignée d'Etats, mais la survie de l'humanité entière.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Inde de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique allemande, Son Excellence l'Ambassadeur Herder.

M. HERDER (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : J'aimerais, dans ma déclaration aujourd'hui, parler du point inscrit à notre ordre du jour, des nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive, ainsi que des armes nucléaires à neutrons et de certains aspects de l'interdiction complète des essais, à la lumière de nos échanges de vues actuels sur cette question.

Mais, avant d'entrer dans les détails, permettez-moi, Monsieur le Président, de me reporter aux récentes propositions du Chef d'Etat de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, Leonid I. Brejnev, concernant la limitation des armements nucléaires. La République démocratique allemande se félicite de la récente décision de l'Union soviétique d'introduire unilatéralement un moratoire sur le déploiement des armes nucléaires de moyenne portée dans la partie européenne de l'URSS et de son empressement à réduire de sa propre initiative un certain nombre de ces armes.

Nous appuyons également les propositions soviétiques tendant à reprendre sans délai les négociations SALT et à ce que les deux parties prennent l'engagement de ne pas ouvrir de nouvelles possibilités d'accroissement de l'arsenal militaire, de ne pas déployer de missiles de croisière de longue portée basés en mer et sur terre. Ces initiatives importantes de l'URSS constituent un geste de bonne volonté. Elles sont en outre la preuve de l'approche constructive de l'Union soviétique dans les négociations sur le désarmement, en particulier les négociations sur la réduction des armes nucléaires en Europe. Nous espérons que l'autre partie les examinera sérieusement et réagira de façon positive. Une réaction positive aurait aussi sans aucun doute un effet positif sur le climat international et sur les travaux de notre Comité dans l'exécution de sa tâche.

1. Depuis 1976, où la proposition soviétique sur l'interdiction de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive avait été examinée en détail pour la première fois, ma délégation s'est vigoureusement prononcée pour l'élaboration et la conclusion, à une date rapprochée, d'un accord global correspondant.

(H. Herder, République démocratique allemande)

Nous étions convaincus, et le sommes encore, que cette mesure contribuerait efficacement à freiner la course qualitative aux armements, qui aujourd'hui menace très sérieusement les négociations sur la limitation des armements et le désarmement. Un tel accord pourrait contribuer à inverser le processus que nous observons maintenant où les négociations sur le désarmement sont très en retard par rapport à l'utilisation militaire rapide des dernières découvertes de la science et de la technique.

Au cours de ces dernières années, ma délégation a longuement et de façon répétée expliqué son approche de la question. Dans ma déclaration du 9 juillet 1981 j'ai, entre autres, parlé de la nécessité impérieuse de parvenir à l'accord susmentionné, ainsi que de la portée de l'interdiction et de la vérification du respect de l'accord. Je ne répéterai pas aujourd'hui nos arguments.

Permettez-moi plutôt, Monsieur le Président, d'essayer d'expliquer notre approche en ce qui concerne la solution pratique de l'interdiction de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive.

Compte tenu des propositions présentées par un certain nombre d'autres pays, nous sommes prêts à procéder selon une approche progressive par étapes. Récemment encore nous l'avons souligné au Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement.

Ces étapes pourraient être les suivantes :

- a) déclarations des membres permanents du Conseil de sécurité et d'autres Etats militairement importants sur le refus de créer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive;
- b) conclusion d'un accord général ou accord "cadre" qui pourrait être accompagné d'une liste des nouveaux types et systèmes interdits d'armes de destruction massive;
- c) conclusion en cas de besoin, d'accords particuliers sur l'interdiction de nouveaux types et systèmes spécifiques d'armes de destruction massive.

Cette approche très souple a en fait été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 36/89. Il appartient maintenant à notre Comité d'entamer des négociations sérieuses.

Dans le passé, les réunions officieuses avec la participation d'experts ont été utiles pour faire la lumière sur certaines questions. Cela devrait systématiquement nous conduire à des formes plus structurées de nos travaux. Ma délégation se prononce donc pour la création d'un groupe spécial d'experts. Ce groupe pourrait examiner les secteurs de mise au point éventuelle de nouvelles armes de destruction massive et élaborer une définition générale de ces armes aux fins d'un instrument international. C'est pourquoi ma délégation appuie pleinement la proposition contenue dans le document de travail que nous a présenté aujourd'hui la délégation hongroise.

L'avantage de la procédure proposée est évident : alors que le Comité du désarmement pourrait se concentrer sur ses principales tâches qui sont les points 1 et 2, une approche adéquate du point 5 serait assurée et le terrain pour des négociations sur un accord international approprié pourrait être rapidement préparé.

(M. Herder, République démocratique allemande)

2. La mise au point et la fabrication d'armes nucléaires à neutrons par les Etats-Unis est la preuve de l'utilité topique de nos efforts pour arrêter la course qualitative aux armements. Il ne fait aucun doute que l'arme à neutrons constitue un nouveau type d'arme nucléaire. Si on ne l'interdit maintenant, sa fabrication et son déploiement risquent d'avoir des conséquences dangereuses pour la situation internationale et les négociations sur le désarmement.

En le soulignant, ma délégation prend en considération les aspects ci-après :

En premier lieu, la fabrication et la mise au point de l'arme nucléaire à neutrons conduira inévitablement à une escalade de la course aux armements. Il ne faut se faire aucune illusion : l'arme nucléaire à neutrons représente le premier type de toute une nouvelle génération d'armes nucléaires, parfois appelées "armes nucléaires spécialisées" ou "armes nucléaires à fins spéciales". Outre l'arme nucléaire à neutrons ou "arme à rayonnement intensifié", d'autres armes nucléaires dont certaines caractéristiques comme l'effet de souffle et l'effet électromagnétique seront intensifiées tandis que d'autres comme le rayonnement nucléaire seront réduites, sont à l'étude. Toutes ces armes sont censées donner à leurs utilisateurs la possibilité de déterminer à l'avance les dommages infligés à l'ennemi.

Ainsi, étant le premier type d'une nouvelle génération d'armes nucléaires - la "bombe H du champ de bataille" - l'arme nucléaire à neutrons ne serait que le "sommet de l'iceberg". Son introduction dans les arsenaux militaires pourrait être utilisée par le complexe industriel et militaire comme argument pour le déploiement ultérieur d'autres types d'"armes nucléaires spécialisées" également.

Deuxièmement les armes nucléaires à neutrons sont prévues pour être surtout implantées en Europe, région qui intéresse directement mon pays. Selon les communiqués de presse sur les projets de l'OTAN, l'introduction des armes nucléaires à neutrons suivrait le déploiement d'armes nucléaires de moyenne portée telles que les "Pershing II" et les missiles de croisière basés à terre. Le territoire de notre voisin occidental deviendrait une zone d'implantation éventuelle d'armes nucléaires à neutrons, ce qui accroîtrait la densité très élevée des armes nucléaires qui s'y trouvent déjà. Tandis que la responsabilité ultime de la création de l'arme nucléaire à neutrons revient à l'Etat nucléaire intéressé, c'est-à-dire aux Etats-Unis, il ne faut pas perdre de vue que les Etats sur les territoires desquels ces armes doivent être implantées ont une responsabilité particulière. Comme le soulignaient les délégations de la Hongrie et de la République démocratique allemande dans le document de travail CD/256 "c'est aux autorités nationales des Etats non dotés d'armes nucléaires qu'il appartient de prendre la décision souveraine d'accepter ou non des armes nucléaires sur leur territoire".

Troisièmement, abaissant le seuil nucléaire, les armes nucléaires à neutrons sont conçues pour rendre une guerre nucléaire possible. Elles entrent dans la doctrine de l'Amérique et de l'OTAN concernant la possibilité de mener une guerre nucléaire limitée, par exemple en Europe. C'est pourquoi les planificateurs militaires louent les prétendus "avantages" de l'arme nucléaire à neutrons, à savoir :

- leur utilisation possible très près de la ligne du front abaissant ainsi les risques de dommages pour les troupes du pays qui les utilisent;
- destructions mineures sur le champ de bataille, ce qui donne aux forces classiques une plus grande possibilité d'exploiter l'avantage "d'une frappe nucléaire tactique;

(II. Herder, République démocratique allemande)

- possibilités accrues d'utiliser des armes nucléaires dans une région à forte densité de population, etc.

En fait, toutes ces considérations militaires peuvent, se réduire à un seul objectif : gommer la distinction entre armes nucléaires et armes classiques, faisant ainsi de l'impensable - une guerre nucléaire - un instrument concevable de stratégie et de tactique militaires, en particulier sur le "théâtre européen". Cependant, on peut se demander comment ces stratèges militaires peuvent être absolument certains que l'utilisation d'armes nucléaires à neutrons ne conduira pas à une guerre nucléaire totale. Ne parlons pas du fait que, pour les Européens, la guerre nucléaire est une chose trop dangereuse pour s'en remettre à des décisions étrangères.

Au reste, les problèmes que nous venons de mentionner au sujet des armes nucléaires à neutrons ne sont pas limités à l'Europe. Comment exclure la possibilité que ces considérations militaires ne rendent ces armes nucléaires à neutrons très attrayantes pour des régimes tels que l'Afrique du Sud et Israël ? Il est évident que c'est une arme idéale pour un agresseur potentiel puisqu'elle lui permettrait d'annihiler des êtres humains tout en s'emparant de biens matériels intacts - villes, usines et autres installations - en un temps relativement court.

Ces considérations sur les incidences dangereuses de la mise au point et de la fabrication des armes nucléaires à neutrons ont incité la République démocratique allemande à présenter à la 36ème session de l'Assemblée générale la résolution 36/92 K, dans laquelle le Comité du désarmement est prié d'entreprendre sans retard des négociations en vue de conclure une convention sur l'interdiction de la fabrication, du stockage, du déploiement et de l'utilisation des armes nucléaires à neutrons. Il est très encourageant pour nous de voir que ce souci était partagé, et l'est encore par de nombreuses délégations, tant à New York qu'ici, au Comité du désarmement.

Plusieurs délégations ont souligné dans leurs déclarations qu'elles considéraient l'interdiction des armes nucléaires à neutrons comme une tâche importante et urgente. Par ailleurs, elles estimaient que cette question ne devrait pas être dissociée du contexte global de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire. Cependant, compte tenu des caractéristiques particulières de l'arme nucléaire à neutrons que nous avons évoquées précédemment, une telle approche ne semble pas convaincante.

En ce qui concerne l'application du point 2 de notre ordre du jour, nous jugeons nécessaire d'entamer des négociations sur l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types et systèmes d'armes nucléaires. Pourquoi un accord sur l'interdiction des armes nucléaires à neutrons ne serait-il pas un premier pas dans cette direction ? Une telle approche créerait les conditions voulues pour les étapes suivantes du désarmement nucléaire : l'arrêt de la fabrication des armes nucléaires et la réduction de leurs stocks.

Il apparaît à l'évidence que ce sont en fait les mêmes pays dotés d'armes nucléaires qui ont refusé d'accepter les propositions visant à créer un groupe de travail spécial pour le point 2 de l'ordre du jour qui sont opposés à l'ouverture, au Comité du désarmement, de négociations sur l'interdiction des armes nucléaires à neutrons. En conséquence, ma délégation vous prie, Monsieur le Président, d'inclure dans vos consultations sur les propositions visant à créer un cadre organisationnel approprié pour ces négociations, la question de l'interdiction des armes nucléaires à neutrons.

(M. Herder, République démocratique allemande)

Ma délégation estime que des groupes de travail spéciaux ou d'autres organes subsidiaires pourraient constituer des instruments appropriés pour engager des négociations sur le point 2 de l'ordre du jour, ainsi que sur l'interdiction des armes nucléaires à neutrons. Nous doutons fort que des réunions officieuses soient un moyen approprié de nous rapprocher de la solution de ces importantes questions.

En outre, nous ne pouvons souscrire à l'opinion selon laquelle le Comité du désarmement n'est qu'un "forum approprié pour répondre à l'intérêt que suscite le désarmement nucléaire". Du moins, le paragraphe 50 du Document final, ainsi que le point 2 de notre ordre du jour, témoignent de l'ampleur de cet intérêt. Le Comité du désarmement devrait être à la hauteur de sa tâche. Il devrait jouer un rôle plus actif et plus efficace dans le désarmement nucléaire.

Dès 1979, le groupe des pays socialistes a exprimé dans le document CD/4 sa conviction que le Comité du désarmement est le forum le plus approprié pour la préparation et la conduite des négociations et que celles-ci ne doivent pas porter préjudice aux négociations bilatérales et multilatérales qui ont trait à divers aspects de la limitation des armements nucléaires, armements stratégiques y compris.

3. L'absence d'une interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires a aussi pour conséquence que la course aux armements nucléaires se poursuit à un rythme sans précédent, qui a conduit à l'apparition de nouvelles armes telles que les armes nucléaires à neutrons. Ce processus ne peut être arrêté ni par un examen général des questions relatives à l'interdiction des essais d'armes nucléaires, ni par un débat abstrait sur la vérification du respect d'un traité interdisant tous les essais d'armes nucléaires. Ce qu'il faut, ce sont de véritables négociations visant à l'élaboration et l'adoption rapides d'un traité d'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

Dans ma déclaration du 25 février, j'ai analysé certaines des idées qui avaient été avancées par les délégations du groupe occidental sur la façon dont le Comité devait par la suite traiter du point 1 de l'ordre du jour. Dans cette déclaration, j'ai exprimé les doutes sérieux qu'éprouvait ma délégation quant à certaines idées dont l'adoption reviendrait seulement à prendre "des initiatives pour le plaisir d'en prendre" et n'aboutirait à aucune négociation véritable sur une interdiction complète des essais.

L'évolution récente observée au Comité a renforcé nos doutes. De même que par le passé, nous préconisons la création d'un groupe de travail spécial chargé de négocier sur un traité d'interdiction complète des essais. Il ne s'agirait pas seulement d'une instance subsidiaire de délibération, mais d'un véritable organe de négociation qui s'occuperait de toutes les questions liées à un traité d'interdiction. Sans méconnaître l'importance de la vérification, nous estimons que cette question ne peut être isolée des autres problèmes ni envisagée dans l'abstrait.

Nous nous inspirons ainsi du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, dont le paragraphe 31 indique clairement que "la nature et les modalités de la vérification à prévoir dans tout accord particulier dépendent et devraient être fonction des objectifs, de la portée et de la nature dudit accord". Cela signifie qu'avant d'examiner les aspects de la vérification, nous devrions savoir ce que l'on va interdire.

Partant de cette hypothèse, ma délégation partage les observations et les doutes exprimés le 16 mars 1982 et à la séance d'aujourd'hui par les distingués

(M. Herder, République démocratique allemande)

représentants du Brésil, de Cuba et du Pakistan, qui ont souligné le lien existant entre le contenu d'un traité d'interdiction complète des essais, c'est-à-dire la portée de l'interdiction, et les mesures de vérification.

Tant qu'une interdiction complète des essais n'est considérée par certains pays dotés d'armes nucléaires que comme un "objectif à long terme", il existe un réel danger qu'un débat sur la vérification considéré isolément ne serve qu'à dissimuler l'absence de volonté politique de réaliser et d'appliquer une interdiction complète des essais nucléaires.

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que ma délégation fait une telle constatation. L'histoire des négociations sur le désarmement qui ont suivi la seconde guerre mondiale démontre abondamment qu'on a très souvent formulé des exigences injustifiées en matière de vérification en vue de bloquer le progrès des négociations correspondantes. Nous avons parfois enregistré des tentatives visant à transformer des négociations sur le désarmement en négociations ou en discussions sur la vérification.

Avant de conclure, permettez-moi, Monsieur le Président, d'évoquer la déclaration faite le 11 mars par la délégation du Royaume-Uni. On nous dit, d'une part, que les négociations trilatérales ont été utiles pour clarifier de nombreuses questions intéressant un traité d'interdiction complète des essais. D'autre part, on exprime l'opinion que "l'on ne peut ... s'attendre pour l'instant à de nouveaux progrès dans les négociations trilatérales". Comme ce problème est étroitement lié à nos travaux au Comité concernant le point 1 de l'ordre du jour, ma délégation entendrait avec grand intérêt les raisons qui motivent cette assertion. De même, nous aimerions savoir pourquoi la délégation des Etats-Unis, en proposant un débat sur la vérification d'une interdiction complète des essais, estime que la conjoncture "n'est pas favorable à la négociation d'un accord" relatif au point 1 de l'ordre du jour.

Le 16 mars, ma délégation a présenté, dans le document de travail CD/259, un projet de mandat pour un groupe de travail spécial pour le point 1 de l'ordre du jour. Le mandat proposé a un double objectif : a) engager des négociations véritables et b) sur tous les aspects d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la République démocratique allemande de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède, Son Excellence l'Ambassadeur Lidgard.

M. LIDGARD (Suède) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'aimerais, au nom de la délégation suédoise, vous présenter le document CD/260 qui contient le rapport intérimaire du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques. Je voudrais appeler votre attention sur le fait que le rapport intérimaire contient cette fois un aperçu récapitulatif des travaux accomplis à cette date par le Groupe spécial. Cet aperçu devrait aider le Comité du désarmement à faire rapport à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement.

L'aperçu récapitulatif contient plusieurs paragraphes décrivant les mesures de coopération envisagées en vue de la détection et de l'identification des événements sismiques, dont essentiellement l'échange de données provenant d'un vaste réseau mondial de stations sismologiques grâce au Système mondial de télécommunications (SMT) de l'OMM qui recouvre le monde entier.

(M. Lidgard, Suède)

Ces données seraient analysées dans des centres internationaux de données pour aider les Etats à évaluer au plan national les événements sismiques dans le cadre d'une interdiction complète des essais. Les détails sur les mesures envisagées figurent dans les documents CCD/558 et CD/43.

L'aperçu récapitulatif montre également les efforts déployés par le Groupe spécial pour développer les aspects scientifiques et techniques du système envisagé en recourant aux derniers progrès de la science et de la technique en la matière. Plusieurs pays ont apporté des contributions importantes en procédant à d'amples études nationales. En ce qui concerne les centres internationaux de données, ces études ont permis de mieux comprendre leur fonctionnement. L'échange mondial de données a été expérimenté en coopération avec l'OMM et la participation active d'une vingtaine de pays au total. L'expérience a été menée par M. Mac Gregor, d'Australie, et M. Ichikawa, du Japon, auxquels ma délégation a des raisons toutes spéciales d'adresser ses remerciements puisque c'est la délégation suédoise qui initialement avait, dès 1965, proposé le système d'échange de données.

Monsieur le Président, l'action récemment menée par le Groupe pour moderniser le système envisagé n'est pas encore terminée, comme indiqué dans le dernier paragraphe de l'aperçu récapitulatif. Le Groupe a donc proposé de se réunir à nouveau cet été, du 9 au 20 août.

Monsieur le Président, je propose formellement que le Comité prenne acte du rapport intérimaire publié sous la cote CD/260.

Je tiens en outre à déclarer que le Groupe spécial aurait beaucoup plus de facilité à parvenir à un consensus sur une proposition tendant à moderniser le système d'échange de données si son mandat actuel, du 7 août 1979, pouvait être modifié en conséquence ou si l'on pouvait parvenir à une meilleure compréhension de son mandat actuel.

Enfin, je voudrais dire que le Président du Groupe spécial, M. Ulf Ericsson, de la Suède, est prêt à nous expliquer le rapport plus en détail, comme cela s'est fait dans le passé.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Suède de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis, Son Excellence l'Ambassadeur Fields.

M. FIELDS (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'avais compris que nous allions commencer par entendre M. Ericsson; je préférerais formuler mes observations à la fin de sa présentation.

Le PRESIDENT : Dans ce cas, je voudrais demander au Dr Ericsson s'il veut bien prendre la parole ou répondre aux questions qui lui seraient posées par des membres du Comité au sujet du rapport.

M. ERICSSON (Président du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le document CD/260 est un rapport intérimaire du type habituel que le Groupe spécial d'experts scientifiques présente au Comité du désarmement.

(M. Ericsson, Président du Groupe spécial)

Cette fois, des scientifiques de 27 Etats coopérants, dont cinq non membres du Comité du désarmement, y ont assisté et une fois de plus, un représentant de l'Organisation météorologique mondiale a bien voulu nous apporter son concours. On lit au paragraphe 10 du rapport intérimaire que le Groupe spécial a établi un aperçu récapitulatif de ses travaux jusqu'en mars 1982. Cette annexe vise à aider le Comité du désarmement à faire rapport à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Si vous vous reportez à la première page de l'annexe du document CD/260, vous y trouverez un certain nombre de paragraphes qui esquissent l'historique et la structure de l'échange de données qui a été proposé, et je le pense, largement accepté, pour aider les Etats dans leurs efforts nationaux de surveiller une interdiction complète des essais nucléaires. Cet échange de données s'opère grâce à un système mondial qui comprend trois éléments principaux : premièrement, un réseau de plus de 50 stations sismologiques existantes ou en projet utilisant un matériel et des procédures modernes d'extraction des données; deuxièmement, un échange international des données de ces stations grâce au Système mondial de télécommunications de l'Organisation météorologique mondiale et, troisièmement, le traitement des données dans des centres internationaux spéciaux de données aux fins d'utilisation par les Etats participants. Je peux dire qu'il est clairement établi ici que lesdits centres internationaux de données se borneront à préparer les données qui serviront aux pays à évaluer la nature des événements observés. Le Groupe a fait plusieurs observations sur le système proposé dont une, très importante à mon avis, concerne l'intérêt qu'il y aurait à accroître le nombre des observatoires dans l'hémisphère Sud et à doter ces observatoires d'un matériel moderne d'enregistrement numérique. Les données à extraire et à communiquer aux Etats participants, selon le mode indiqué, le seraient en deux niveaux; les données de niveau 1 seraient les paramètres fondamentaux qui donnent une brève description des observations; les données de niveau 2 correspondraient plutôt à des descriptions détaillées des enregistrements et seraient en fait des données complètes. Selon le système initialement proposé, et je pense largement accepté, l'échange mondial porterait sur les données de niveau 1 correspondant à une brève description des événements. L'OMM a très aimablement donné son accord préliminaire à ce projet. Il est également prévu que le système envisagé échangerait des enregistrements complets sur demande. Les centres internationaux de données auraient pour mission de fournir aux Etats participants, à des fins d'évaluation nationale, des données facilement accessibles sur les événements sismiques. Les centres internationaux de données n'interpréteraient pas la nature des événements. Ils devraient cependant pouvoir fournir tous les détails du traitement mathématique des données de façon à les rendre compréhensibles pour l'utilisateur. J'ai décrit essentiellement le contenu des rapports de consensus CCD/558 et CD/43 dont on a parlé il y a quelques jours. Depuis, le Groupe s'est principalement consacré à une étude plus approfondie des aspects techniques et scientifiques de l'échange mondial proposé. Des études nationales, dont certaines fort amples et d'une grande portée, ont été entreprises à cette fin. Les conditions d'un échange fiable de données par le Système de l'OMM ont été étudiées au cours de deux expériences menées à l'échelle mondiale, dont la dernière, l'an dernier, a fait intervenir pas moins de 20 Etats participants. Les résultats de la seconde expérience sont encore à l'étude et nécessiteront certainement des études supplémentaires. Les détails concernant le fonctionnement des centres de données sont l'aboutissement d'un travail énorme et je pense très efficace, des Etats participants. Un résumé, l'impact des progrès actuellement très rapides de l'informatique et de la technologie des télécommunications s'est fait sentir et a conduit à penser que l'efficacité du système mondial d'échanges envisagé dans les rapports susmentionnés pourrait, en principe, être considérablement accrue si l'on adoptait ces nouvelles méthodes et possibilités techniques. Le degré de consensus au sein du Groupe quant à cette évolution n'a pas encore été établi. Ce n'est qu'après avoir mené à bien d'autres études à la lumière des progrès scientifiques et technologiques récents que le Groupe pourra formuler des suggestions sur les améliorations qui pourraient être apportées à la proposition

(M. Ericsson, Président du Groupe spécial)

initiale relative à un système mondial pour la mise en oeuvre de mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques. J'ajouterais que je serais très heureux de répondre aux questions dans ce domaine.

Le PRESIDENT : Je remercie le Président du Groupe sismologique. Je donne maintenant la parole, s'il le désire, au représentant des Etats-Unis, S.E. l'Ambassadeur Fields.

M. FIELDS (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le rapport de M. Ericsson sur les travaux du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques. Ma délégation est d'accord pour penser que le Comité devrait prendre acte de ce rapport. Ma délégation estime également que l'"aperçu récapitulatif" de ce rapport, contenu dans l'annexe, devrait être utilisé dans l'établissement du rapport sur les travaux du Comité au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en vue de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Toutefois, ma délégation éprouve quelques préoccupations au sujet de ce rapport, aussi aimerais-je formuler quelques observations et poser une question à M. Ericsson.

Tout d'abord, les experts des Etats-Unis qui ont participé à la treizième session du Groupe m'ont signalé qu'ils n'avaient discerné aucun désaccord notable entre les experts qui ont participé aux réunions en ce qui concerne les questions de nature purement scientifique. Je pense que c'est là un point important que nous devons reconnaître. C'est encourageant, mais en même temps cela amène à se demander pourquoi le rapport est si court.

Je suis aussi encouragé par la deuxième expérience à l'échelle mondiale qui a été effectuée récemment par les participants au Groupe d'experts scientifiques. Dans cette expérience, les conditions nécessaires à un échange fiable de données sismologiques, en utilisant le Système mondial de télécommunications de l'Organisation météorologique mondiale, ont été étudiées. Vingt Etats largement répartis sur le plan géographique ont participé à cette expérience. Ma délégation attend avec intérêt la poursuite de ces études et, en fait, elle a formulé une proposition à cet effet au sein du Groupe d'experts scientifiques, en coopération avec l'Australie, le Japon et la Suède.

Un certain nombre d'Etats qui participent au Groupe d'experts scientifiques, y compris le mien, ont communiqué au Groupe des informations et des renseignements technologiques qui représentent des progrès notables par rapport à ce dont le Groupe disposait pour ses travaux et ses rapports antérieurs. A cet égard, j'aimerais poser une question à M. Ericsson. Ayant examiné le rapport intérimaire dont nous sommes saisis, j'ai eu quelque peine à y trouver une indication adéquate du fait que le Groupe avait reçu et examiné de nouveaux renseignements, à l'exception de brèves citations telles que celles qui figurent au paragraphe 10 de l'"aperçu récapitulatif". Pourtant, ma délégation sait que ces informations ont été présentées et examinées en détail. Peut-être M. Ericsson aurait-il l'amabilité de nous expliquer un peu pourquoi cet aspect des travaux du Comité n'apparaît pas davantage dans le rapport.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant des Etats-Unis pour sa déclaration. J'ai encore sur ma liste d'orateurs les délégués du Royaume-Uni et de la République fédérale d'Allemagne. Peut-être serait-il opportun de leur donner la parole avant que je demande au Dr Ericsson de répondre, de manière qu'il puisse prendre en considération toutes les questions qui lui seraient posées par les délégations.

M. SUMMERHAYES (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Compte tenu de l'heure, je serai très bref. Je désire exprimer la satisfaction de ma délégation au sujet de la présence de M. Ericsson ici, aujourd'hui, ainsi que du rôle important qu'il a joué dans les travaux du Groupe d'experts scientifiques. Je pense que toutes les délégations lui sont très redevables. Nous avons lu avec intérêt l'aperçu récapitulatif; naturellement, ma délégation a besoin d'un peu de temps pour évaluer pleinement, avec l'aide des avis appropriés qui nous seront donnés dans notre pays, les progrès que le Groupe a réalisés, et je ne suis en mesure, aujourd'hui, que de formuler des observations préliminaires. Toutefois, il semble bien que s'il y a eu, au cours des mois récents, quelques divergences d'interprétation au sujet du but de l'expérience et de la façon dont elle a été conduite, l'échange expérimental de données a été un succès à de nombreux égards et qu'il nous fournit de nouvelles données d'expérience utiles à partir desquelles nous pouvons aller de l'avant. Bien entendu, de telles expériences impliquent de très lourdes charges pour la totalité de nos ressources et les experts scientifiques individuels qui y participent dans les pays intéressés. Je suis sûr que toutes les délégations ici présentes reconnaissent qu'il importe de faire tout ce qui est possible pour permettre à tous les pays qui ont participé à ces expériences de retirer de la conduite de celles-ci des avantages maximums au moindre coût. S'il apparaît que le mandat actuel du Groupe est trop restrictif et qu'il entrave la réalisation des objectifs qui ont été fixés, alors ma délégation sera certainement prête à envisager un élargissement ou une modification du mandat actuel.

M. WEGENER (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : La délégation également a écouté avec beaucoup d'intérêt le rapport verbal de M. Ericsson sur les travaux du Groupe spécial d'experts scientifiques et elle lui en est reconnaissante. Elle a aussi attentivement étudié le rapport intérimaire du Groupe. La délégation est heureuse de prendre acte de ce rapport intérimaire. Toutefois, bien que ce rapport contienne des données fort utiles soumises à l'examen du Comité, je dois partager le regret de quelques autres délégations que le Groupe n'ait pas été en mesure d'adopter un rapport plus complet sur la base du projet dont il disposait, et que la masse des nouvelles informations de pointe qui ont été présentées au Groupe et examinées durant ses travaux, ne soit pas pleinement reflétée dans le rapport intérimaire. Aujourd'hui, il est généralement reconnu que des faits techniques nouveaux et en partie révolutionnaires peuvent offrir de nouvelles possibilités pour les travaux du Groupe, et ma délégation a donc quelque peine à comprendre pourquoi les informations à ce sujet devraient être omises. Nous regrettons aussi que, jusqu'à présent, le débat concernant l'élargissement du mandat du Groupe soit demeuré sans conclusion.

Abordant un sujet différent, si vous le permettez, Monsieur le Président, j'ai noté qu'une délégation a mentionné certaines propositions relatives aux politiques des armements qui ont été présentées il y a quelques jours par le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet Suprême de l'URSS, M. Brejnev. Pour que les délégations aient une vue plus complète de la signification de ces propositions, je me suis permis de mettre à leur disposition, de façon officieuse, le texte d'une brève déclaration qui reflète les positions de mon gouvernement au sujet de ces propositions.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le représentant de la République fédérale d'Allemagne; puis-je demander au Dr Ericsson s'il souhaite répondre aux questions qui lui ont été posées par certains membres du Comité ?

M. ERICSSON (Président du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques) (traduit de l'anglais) :

En se fondant sur des études nationales, les chercheurs ont présenté un certain nombre de résultats nouveaux qui tiennent compte des progrès récents de la science dont ils sont, comme je l'ai dit, eux-mêmes largement responsables; ils ont également tenu compte de l'évolution de la technologie des communications qui devient maintenant accessible à une vitesse sans cesse croissante. Il n'y a pas eu de désaccord quant à la teneur dite scientifique de ces présentations. Toutefois, il a été difficile et jusqu'ici impossible d'arriver à un consensus sur la façon d'associer cette nouvelle évolution et les possibilités nouvelles qui en découlent évidemment, aux données qui figurent dans les rapports CCD/558 et CD/43. Jusqu'ici, nous n'avons pas trouvé les termes adéquats pour décrire la relation qui existe entre les deux groupes de données d'une façon qui plaise à tous les membres du Groupe, ou soit acceptable pour eux. Ainsi que plusieurs représentants ici présents l'ont indiqué, il s'agit en grande partie d'une méthode d'interprétation du mandat du Groupe. D'aucuns estiment que le mandat limite le Groupe à l'examen du développement récent de quelque chose rentrant essentiellement dans le cadre de la proposition initiale et des modifications ou améliorations y relatives. D'autres interprètent le même mandat comme donnant une latitude considérable pour introduire également des propositions concernant des changements fondamentaux du système. Il s'agit donc, pour une large part, d'une question d'interprétation du mandat qui, je pense, se trouve ainsi en grande partie hors de la compétence du Groupe d'experts scientifiques. Pour décrire cette situation d'une façon quelque peu plus réaliste, en termes moins généraux, je vous ai indiqué, il y a quelque temps, que l'on prévoyait un échange de données de niveau II, c'est-à-dire de l'ensemble des enregistrements sismologiques provenant des stations sismologiques désignées participant à l'échange de données. Aujourd'hui, on peut faire cela très rapidement et efficacement en utilisant la technologie moderne des télécommunications et, une fois les investissements réalisés, le coût des communications est très faible. Cela faciliterait l'effort nécessaire pour introduire également les enregistrements complets dans les compilations du centre international de données, améliorant ainsi très considérablement, à ce que je comprends, la capacité d'analyse au Centre. Or il est dit clairement, dans les rapports CCD/558 et CD/43, que les calculs de ce centre de données ne devraient porter que sur les données des niveaux I, les données de niveau II - les enregistrements complets - ne faisant que transiter par les centres de données à destination des parties intéressées. Telle est la description technique de ce dont les scientifiques ont débattu en grand détail et, comme je l'ai dit, il s'agit en grande partie de la façon de dire et d'interpréter le mandat actuel; par conséquent, à mon avis, la question de décider comment progresser à partir de la situation présente outrepassé nettement la compétence du Groupe d'experts scientifiques.

Le PRESIDENT : Je remercie le Dr Ericsson de sa déclaration. Avant de donner la parole aux représentants qui l'ont demandée, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique, je voudrais rappeler aux membres du Comité qu'ils auront, comme je l'ai dit au début de cette séance, l'occasion de poursuivre cette discussion à l'une des prochaines séances au cours de laquelle nous prendrons aussi les décisions qui s'imposent au sujet du rapport du Groupe des experts sismologues. Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique, Son Excellence, l'Ambassadeur Fields.

M. FIELDS (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Eu égard à ce que nous avons entendu aujourd'hui de la part du distingué Président du Groupe d'experts scientifiques, je pense qu'il serait utile de rappeler les termes du mandat qui régit les activités du Groupe et en vertu duquel ma délégation s'attendait à un rapport quelque peu plus complet que le rapport intérimaire dont le Groupe nous a saisis aujourd'hui. Ce mandat spécifie que le travail du Groupe doit inclure "la poursuite de la mise au point des aspects scientifiques et techniques du système mondial" que l'on envisage d'utiliser dans le contexte des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification des événements sismiques. Ma délégation estime que cette directive indique clairement au Groupe de profiter des plus récents progrès dans les domaines de la sismologie, du traitement des données et des télécommunications pour rendre aussi efficace et aussi productif que possible l'échange international de données sismologiques. Si cela est mis en doute, notre Comité devrait alors s'occuper de la question. Les objections formulées par quelques délégations contre l'emploi de la technologie disponible ont pour effet d'imposer des filtres artificiels à l'échange de données et entravent manifestement les travaux du Groupe. Ma délégation est profondément préoccupée par cette situation. J'espère que les experts scientifiques du Groupe, dans les efforts qu'ils exerceront entre aujourd'hui et leur prochaine réunion, prévue pour cet été, pourront travailler en collaboration étroite afin d'introduire dans leur troisième rapport à notre Comité un traitement complet de ces faits nouveaux. Plusieurs Etats qui ont participé au travail du Groupe ont investi des quantités considérables de temps et d'argent, afin que ce système soit le meilleur que l'on puisse obtenir. Les Etats-Unis ont appuyé ces efforts et, comme je l'ai dit devant ce Comité dans mon intervention du 25 février, ils continueront à le faire tant que ces efforts sont utiles. Nous estimons fermement qu'ils le sont et qu'ils devraient continuer à l'être.

M. ISSRAELIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, j'aimerais exprimer à M. Ericsson, le Président du Groupe d'experts scientifiques, la reconnaissance de la délégation soviétique pour le travail utile qui a été accompli. Nous ne nous opposons pas à ce qu'il soit pris acte du rapport mais nous voudrions formuler une observation au sujet de l'organisation des travaux du Comité, en particulier de l'examen du rapport. Les interventions de plusieurs délégations ont clairement montré que cette question les intéresse beaucoup, comme elle en intéresse certainement d'autres. On ne sait trop pourquoi, nous avons commencé à examiner ce rapport à 12 h 50 et, pour ce qui est du fond, cet examen a été en quelque sorte bâclé. A l'avenir, nous aimerions bien que l'examen du rapport soit prévu dans le programme de travail du Comité, pour que nous puissions avoir assis derrière nous, comme certains de mes voisins, nos propres experts, qui pourraient nous expliquer certaines questions qui se sont maintenant posées en leur absence : à mon avis, cet état de choses est non seulement inefficace mais aussi quelque peu contraire à l'éthique. C'est pourquoi il faudrait manifestement prévoir une date future déterminée pour procéder à un examen sérieux du rapport dont nous sommes saisis avec la participation d'experts, et non à un examen bâclé, écourté, et encore moins émotionnel. Il semble qu'il faudra revenir sur ce sujet. Pour ce qui est des réserves et des observations, je suis prêt à les entendre mais, à parler franchement, je ne comprends pas très bien à qui elles s'adressent.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Union soviétique. J'ai pris bonne note de sa déclaration et je répète que le Comité, à sa prochaine séance plénière, pourra se pencher encore sur le rapport et avoir une discussion à cet égard, s'il le souhaite. S'il n'y a pas d'autres commentaires à cet égard, je voudrais remercier vivement - et j'essaie d'interpréter les sentiments du Comité - le Dr Ericsson pour sa participation à cette réunion ainsi que pour la manière efficace, compétente et équilibrée avec laquelle il s'acquitte de sa tâche délicate de Président du Groupe d'experts scientifiques.

Le Secrétariat vous a distribué aujourd'hui, à ma demande, un document officiel contenant le calendrier des réunions du Comité et de ses organes subsidiaires pour la semaine prochaine. Comme d'habitude, il ne s'agit là que d'une indication, et il peut être ajusté plus tard, si besoin est, selon les exigences du travail. Je voudrais donner ici au Comité quelques explications sur certains points du calendrier. Une courte réunion officielle pourrait avoir lieu mardi, après notre séance plénière, pour permettre à l'Ambassadeur Jaipal, Secrétaire du Comité et représentant personnel du Secrétaire général, de faire un exposé sur la documentation et sur d'autres questions en suspens sur lesquelles le Comité devra se prononcer plus tard.

Vendredi 26 mars, après-midi, nous aurons une réunion officielle sur la question des modalités de l'examen de la composition du Comité, qui serait suivie par une réunion du Groupe spécial des armes radiologiques, qui a été demandée par le Président de ce Groupe. Comme vous le savez, j'avais suggéré que la première réunion officielle sur le point 7 de l'ordre du jour, intitulé "Prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique" se tienne le 26 mars : mais puisque cette date sera consacrée au problème de la composition du Comité, je suggère la date du 30 mars pour la première réunion officielle consacrée au point 7 et, quant à la date de la deuxième réunion officielle consacrée à ce même point 7, elle serait annoncée ultérieurement.

Je suis heureux de pouvoir porter à la connaissance du Comité que, bien que nous ayons essayé jusqu'ici d'éviter dans notre calendrier les réunions simultanées, le Secrétariat a pu obtenir - en vue de la pression accrue de nos travaux - que l'on mette à la disposition du Comité, à partir de la semaine prochaine, si le besoin s'en fait sentir, une autre salle de conférence avec service complet d'interprétation.

S'il n'y a pas d'objections, je considère que le Comité accepte ce calendrier.

Il en est ainsi décidé.

Je voudrais informer le Comité que j'ai eu des consultations officielles sur la question d'un groupe de rédaction pour formuler le mandat d'un éventuel organe subsidiaire sur le point 1 de notre ordre du jour. A l'issue de mes consultations, je suis arrivé à la conclusion qu'un accord existe pour la création d'un groupe de rédaction comprenant le Brésil, la Bulgarie, les Etats-Unis d'Amérique, l'Inde, le Japon, le Nigéria, la République démocratique allemande et la Yougoslavie. Comme il est d'usage au sein de ce Comité, les réunions du groupe de rédaction seront ouvertes aux autres membres du Comité.

La première réunion du groupe de rédaction se tiendra sous ma présidence, demain vendredi 19 mars, à 11 heures, dans la salle des conférences du 6ème étage; le Président du Groupe de travail sur un programme global de désarmement me demande d'annoncer que le groupe de contact sur les mesures se réunira cet après-midi à 15 h 30 dans la salle de conférences No I et que la réunion du groupe de travail commencera à 17 heures cet après-midi, ici, dans cette même salle du Conseil.

La prochaine séance plénière du Comité du désarmement aura lieu le mardi 23 mars à 10 heures, car nous avons déjà une longue liste d'orateurs.

La séance est levée à 13 h 30.